

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 février 2023

13^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 février 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; M. Samuel De Vargas ; M. Johann Dupuis ; Mme Özlem Dursun ; Mme Denise Gemesio ; Mme Alice Girardet ; Mme Séverine Graff ; M. Mountazar Jaffar ; M. Musa Kamenica ; M. Sébastien Kessler ; Mme Feryel Kilani ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Angèle Flora Mendy ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Clara Schaffer ; Mme Constance Von Braun ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : M. Pierre Conscience ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Hurni ; Mme Mathilde Maillard ; M. Antoine Piguet ; Mme Agathe Raboud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Anaïs Timofte ; M. Samson Yemane.

Membre démissionnaire : Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents	65
Membres absents excusés	24
Membres absents non excusés	10
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Retard de M. Payot, municipal, à la séance du Conseil communal

La présidente informe l'Assemblée de l'arrivée avec du retard du municipal en charge d'Enfance, jeunesse et quartiers

Communication

Absence de Mme Litzistorf, municipale, à la séance du Conseil

La présidente informe l'Assemblée de l'absence durant toute la séance de Mme la municipale en charge de Logement, environnement et architecture pour des raisons de santé.

Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions »

Rapport-préavis N° 2020/21 du 25 juin 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : –Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Mme Litzistorf étant absente, avec l'accord de Mme Pauline Blanc et de M. Fabrice Moscheni, nous traiterons les interpellations urgentes lors de la séance du 28 février. Nous allons donc commencer avec les rapports ordinaires. Nous verrons en 2^e partie de séance si nous traitons quelques interpellations

ordinaires également. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Ça ne semble pas être le cas.

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Non, je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – La vie politique, comme vous le savez, est un élément essentiel du bien vivre ensemble. Nous nous retrouvons ici à peu près 40 fois par année. Malheureusement, peu ou presque rien ne transpire hors de ces murs de ce qu'il se passe. C'est comme à Las Vegas, ce qui se passe au Conseil communal reste au Conseil communal. L'impact de la politique devient marginal. Il n'y a qu'à voir les taux de participation aux élections. Il s'agit de mieux communiquer ce qu'il se passe au Conseil communal. La presse écrite est le moyen le plus efficace pour le faire. Depuis 2018, la Ville publie le journal communal toutes les deux semaines, inséré dans le *Lausanne Cités*, contre financement. Mon postulat demande qu'une section du journal soit ouverte aux différents groupes politiques du Conseil communal. Une telle ouverture serait un signe fort de la vitalité démocratique de notre commune et permettrait à l'ensemble de la population de la ville de mieux appréhender l'actualité politique de la ville. Le rapport de préavis de la Municipalité réfute cette idée sous prétexte qu'il ne faut pas politiser ce journal. Et que d'autres moyens existent : streaming des sessions, actualité des autres quotidiens, etc.

Laissez-moi répondre à ces deux arguments. Est-il vrai que les moyens de communication sont suffisants ? Comment expliquer alors la méconnaissance des Lausannoises et des Lausannois sur ce qu'il se passe au Conseil communal ? Par ailleurs, je rapporte les propos du syndic : il accorde volontiers de communiquer les activités du Conseil communal, mais que le journal n'est pas le bon endroit. Deuxièmement, il ne faudrait pas politiser le journal. Qui peut dire qu'il n'est pas déjà politisé ? Le syndic toujours, dans le rapport de la commission, admet qu'aucun journal n'a d'objectivité absolue. Deuxièmement, le fait que le journal est politisé a déjà été pris en compte par les rédacteurs. Pendant longtemps, il y a eu une petite section intitulée « Conseil communal en bref ». Troisièmement, on peut lire en objectif numéro 5 dans la charte de rédaction de la Ville « offrir aux associations et aux habitants la possibilité de s'exprimer afin de montrer la vie à Lausanne et celles et ceux qui la font, dans un but de mieux vivre ensemble. » C'est exactement ce que nous demandons dans ce postulat : ouvrir une section où les groupes politiques peuvent s'exprimer est un signe de revitalisation de la vie politique. Pour ces raisons, je vous enjoins à refuser le rapport de préavis de la Municipalité.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Je prends la parole comme membre de la commission. Les associations, ce ne sont pas seulement des partis politiques. Ce sont des associations qui font des projets dans les quartiers, qui sont apolitiques. Elles mènent la vie de notre ville. Pour nous remettre un peu dans le contexte de ce postulat, il fait suite à un autre postulat qui a conduit à la création de ce journal communal toutes les deux semaines, à peu près 22 fois par an. A l'époque, la Municipalité menait une réflexion à la demande de ce premier postulat. Le projet a été accéléré suite à une annonce du rachat de *Lausanne Cités* à l'époque, par un groupe dirigé par Christoph Blocher. La Municipalité avait manifesté son attachement au maintien d'un titre ancré dans la région, en allouant un forfait annuel de 170 000 francs.

Elle avait aussi fait savoir qu'elle souhaitait que ce média soit neutre politiquement. Pour revenir à la demande du postulant, il peut y avoir une nuance entre la communication des événements organisés par la Ville, mais cette dernière option ne reflète pas la tradition helvétique factuelle et consensuelle. Pour ces raisons, nous allons refuser de soutenir la direction demandée par ce postulat et nous allons approuver le rapport-préavis.

Ce n'est pas une demande de la population elle-même, qui a été sondée sur le contenu qu'elle voulait avoir dans le journal, par le journal *Lausanne Cités* lui-même. Il existe d'autres supports de communication adaptés. Dans le cadre de la rénovation de cette même salle, on va faire des installations techniques pour fournir des capsules rediffusées sur les réseaux sociaux.

C'est aussi l'occasion de poser la question à la Municipalité, à savoir si elle compte nous fournir, au terme de ce soutien de cinq ans, un bilan de cette expérience de journal communal en nous donnant quelques indicateurs par rapport à la lecture du journal, les avis des lecteurs, des choses de cet ordre.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je vais vous lire un texte de notre collègue absente ce soir, Karine Beausire Ballif.

« Dans le journal du *Lausanne Cités*, il s'agit de donner des informations sur les activités de la ville, au niveau culturel, sportif, de la vie sociale, des projets en cours. Ce n'est pas un journal de promotion des élus et c'est une bonne chose que ce journal soit sans biais partisans. L'équipe de rédaction veut montrer aux gens ce qui se passe dans leur quartier, dans leur ville, leur donner envie de participer. Ils permettent aussi de donner des informations à ceux qui ne sont pas outillés au niveau informatique, comme les seniors. Un sondage fait par le *Lausanne Cités* montre que le public cible qui a répondu est de 45 ans et plus.

Aucune remarque n'a été faite sur le manque de vitalité politique. Les personnes demandaient plus d'informations concrètes concernant la ville et la culture. Le groupe PS soutiendra le rapport-préavis. »

M. Mathias Paquier (V'L) : – Rien ne justifie le fait de ne pas donner la parole à des partis dont les positions pourraient différer de celle de la Municipalité dans le journal de la Ville. Le fait de permettre à des acteurs externes à l'administration communale de s'exprimer dans les pages du journal renforce la diversité d'opinion et permet aux formations politiques de faire passer des messages auprès des Lausannois qui ne suivraient pas avec passion les débats du Conseil communal. Cela permettrait d'encourager la participation citoyenne en portant le débat en dehors de la salle communale, rendre compte des différentes opinions qui s'expriment au sein de notre conseil. Cela donnerait un plus grand engouement auprès de la population pour l'avenir de la ville. Pour toutes ces raisons, notre groupe refusera ce rapport-préavis. Nous vous encourageons à faire de même.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous partageons les critiques formulées sur ce rapport-préavis rédigé par la Municipalité. Nous estimons que ce serait un bon moyen d'inclure les forces politiques non majoritaires, que ce serait un bon moyen de faire vivre le débat, de montrer la politique locale qui n'a pas tant de formes que ça pour se développer dans les médias. Nous allons soutenir la démarche de Fabrice Moscheni. Nous allons refuser le rapport-préavis.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je voulais juste préciser que lors de la reprise du journal par Blocher, je m'étais proposée pour le corriger gratuitement.

Concernant le *Lausanne Cités*, c'est assez désagréable de le lire chaque semaine. On peut dire que c'est « gauche toute ». J'ai lu dedans des bêtises incommensurables, comme le fait que les Pyramides de Vidy, il fallait les dynamiser, alors que c'est un endroit libre pour les chiens, qu'elles sont dynamiques toute l'année. On y a mis Lausanne sur Mer. Il y a un mépris du citoyen et des contribuables de droite, notamment de l'UDC, qui est intolérable.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je vous lis la prise de position de mon camarade Pierre Conscience. Le projet initialement soumis à ce conseil d'un journal communal ne visait pas le produit finalement réalisé par la Municipalité. D'un papier d'information, celui-ci ressemble plus à un exercice d'autosatisfaction de la Municipalité sur son action publique qu'à un réel travail d'information. C'est un moyen pour la Municipalité de promouvoir son action et sa politique. Prétendre que le contenu n'est pas politique est un contresens. Comment rester apolitique quand on promeut l'action concrète de l'exécutif communal ? La neutralité est un mythe. Dans ce sens, Ensemble à gauche est favorable à l'ouverture d'une partie des colonnes à l'expression individuelle. Cela ne pourra qu'améliorer la qualité des contenus et enrichir le débat démocratique. Contrairement à ce que sous-entend la réponse municipale, il n'est pas vrai que l'accès à des moyens de communication larges soit suffisant pour la qualité du débat public. C'est notamment le cas des partis qui ont des moyens plus modestes et qui n'ont pas les faveurs des grands médias. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser le rapport-préavis de la Municipalité.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Pour ajouter quelques mots au débat que l'on a eu tout à l'heure, je voulais parler des personnes, des aînés, parce que vous savez qu'à la télévision, on n'a plus... il faut aller sur Internet pour suivre les débats du mardi soir. Certaines personnes le regrettent. Elles n'ont pas accès à un ordinateur. Pour ces personnes-là, qui ont envie de savoir ce qui se passe dans les débats du mardi soir, c'est important que les colonnes du *Lausanne Cités* s'ouvrent à cette diversité des débats que nous avons tous les mardis soir.

Cela contredit ce qu'on a entendu de la part de mon collègue du Parti socialiste. Les seniors de cette ville ont envie et besoin d'être mieux informés de ce qui se passe dans nos débats. Elles ne peuvent plus le faire comme auparavant.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je suis confus de prendre la parole une deuxième fois. J'ai eu un petit doute en entendant Mme Josée Christine Lavanchy. Elle parle d'un journal « à gauche toute ». Vous parlez du journal communal ou de *Lausanne Cités* ?

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aimerais compléter l'historique que l'on a entendu sur ce journal communal. Il y avait eu un postulat de M. Corboz qui demandait la création d'un journal communal. J'avais été rapporteur de cette commission. Le résultat des discussions de cette commission était très partagé, à gauche comme à droite. Beaucoup de gens à gauche et à droite ne voulaient pas de ce journal. Tout à coup, la Municipalité avait décidé de répondre rapidement à un postulat du Conseil communal. Elle avait décidé de répondre avant que le sujet ne soit discuté en plénum. Denis Corboz a vite retiré son postulat avant que la Municipalité nous annonce qu'elle allait faire un journal communal. Il avait peur que le postulat soit rejeté. Peut-être que les discussions du plénum aurait pu aider la Municipalité, et que cela nous éviterait beaucoup de discours a posteriori sur des frais engagés. Je suivrai l'avis du groupe PLR.

Valentin Christe (UDC) : – Au fond, c'est un débat qui tourne autour de pas grand-chose, puisque, que le rapport-préavis soit accepté ou refusé, cela n'aura pas d'incidence concrète sur le journal communal au-delà du message politique, dès lors que la Municipalité, dans sa réponse – pour le moins inconsistante – propose de ne rien changer, c'est-à-dire, propose de ne rien proposer. Vous vous souvenez certainement qu'à l'époque de la création, ou de la renaissance du journal communal tel qu'on le connaît aujourd'hui – je vais y revenir –, l'UDC s'était montrée sceptique, en particulier au vu de l'empressement qu'avait alors manifesté la Municipalité.

Je suis un peu étonné par les propos entendus ce soir. Pour ceux qui d'habitude soutiennent la transparence, la participation, etc., le moins que l'on puisse dire ce soir, c'est qu'ils sont frileux. Il ne faudrait surtout pas que le Conseil communal mette ses gros doigts boudinés dans l'astucieuse et habile cuisine et orfèvrerie de la Municipalité dans l'élaboration de ce journal communal, qu'on devrait plutôt renommer « Journal municipal », voire le « Journal de la Municipalité ».

J'observe aussi en matière de participation et de transparence que le Conseil communal, on le sait depuis quelques années, n'est plus retransmis à la télévision. Il faut impérativement disposer d'un ordinateur, d'un accès internet, et surtout des connaissances pour manier l'un et l'autre pour pouvoir suivre nos débats. Le moins que l'on puisse dire est que cela exclut de la participation et de la prise de connaissance de notre vie citoyenne lausannoise un certain nombre de nos concitoyens, en particulier dans ce que l'on appelle aujourd'hui les seniors. Aussi bien pour assurer la participation et la transmission de l'information à l'égard d'une bonne frange de la population que pour encourager la participation politique, ce qui me semble être un objectif partagé par tous, on devrait assumer le choix politique de faire paraître dans le journal communal un certain nombre de tribunes d'opinion, reflétant la diversité de la vie politique dont on a le choix dans cette Ville de Lausanne.

Ceux qui se plaignent du manque d'intérêt de la population pour la politique peuvent aussi se demander si, à force de ne pas être confrontés à la diversité des points de vue, les citoyens ne se sentent finalement pas tellement concernés, et donc n'ont pas forcément l'intérêt de s'investir dans un parti politique, dont les vues seraient alors, par hypothèse, peut-être un peu éloignées du discours qu'on entend généralement, c'est-à-dire du discours municipal.

On nous a dit tout à l'heure que le journal actuel est apolitique et ne participe pas de la promotion des élus. Peut-être pas des élus en tant que tels, mais je rejoins très clairement les critiques qui ont été émises par Ensemble à Gauche. Il est évident que ce qui figure dans ce journal est fondamentalement à caractère politique. Il ne s'agit peut-être pas de faire la promotion d'élus en tant que tels, mais, pour l'essentiel, on peut reconnaître que la belle part est donnée à la Municipalité. Le Conseil communal, dans les publications actuelles, est renvoyé à un rôle tout à fait accessoire. J'en veux pour preuve l'article paru récemment sur la nouvelle patinoire de Beaulieu. Le ton de l'article laisse clairement à penser que la décision avait d'ores et déjà été prise et avalisée d'autoriser la création de cette patinoire. Et, en dernière phrase de l'article, on lit que l'approbation du Conseil communal est encore nécessaire. C'est une manière de présenter les choses assez peu respectueuse des compétences du Conseil communal.

En tant que conseillers communaux, nous tous dans cette salle, indépendamment de nos couleurs politiques, devrions un peu plus nous poser des questions à cet égard et un peu plus réaffirmer notre rôle de premier pouvoir de cette Ville face à la Municipalité. Les activités et les politiques publiques qui existent à Lausanne existent aussi et surtout parce que le Conseil communal les avalise, débloque les crédits nécessaires et donne un certain nombre d'impulsions. Il participe à la prise de décision. Donc je crois qu'il y a lieu aussi pour le Conseil communal, pas nécessairement de faire son autopromotion, mais d'affirmer qu'il existe en contrepoids à la Municipalité.

Et puis, vous l'avez certainement vu dans l'annexe au postulat déposé par M. Moscheni à l'époque, cela existait déjà par le passé, puisque, jusque dans les années nonante à peu près, je ne suis pas allé retracer l'historique complet, mais cela se faisait déjà dans l'ancien journal communal. Dans sa teneur précédente, cela prenait à peu près une page, ce qui ne paraît pas exubérant au regard des quatre pages que comporte ce supplément à l'heure actuelle ; cela ne me paraît pas exubérant qu'on y revienne. Cela ne vous étonnera pas beaucoup que l'UDC propose de revenir à une pratique antérieure selon le bon vieil adage qui veut que « c'était mieux avant ». Je vous invite donc à refuser ce rapport-préavis, au moins pour le message politique que cela envoie. Il ne fait pas de doute que nous reviendrons avec une intervention sur la question.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je renonce.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas être très long. On n'est pas sur une question cosmique. Si vous voulez qu'on fasse autrement, on fera autrement. J'aimerais redire pourquoi la Municipalité considère que ce n'est pas forcément le bon espace pour faire ce que vous avez dit, c'est-à-dire stimuler le débat politique et intéresser la population à la vie politique.

Nous avons précisé que dans l'ancien journal communal, il y a quelques années, nous avions la parole des groupes politiques à la fin du journal communal. En général, le président du groupe était chargé de trouver un conseiller communal pour rédiger un petit billet et c'était la tuile. C'était devenu des billets déconnectés de l'actualité et qui perdaient leur intérêt. L'objectif avec ce postulat, c'est celui de vitaliser la vie politique est de donner la parole à l'opposition et à la majorité, à des débats. Le journal communal, par la force des choses, ce n'est pas un lieu où on peut scénographier le débat. On est sur des paroles qui sont parfois un peu sorties d'un contexte. Ce n'est pas, bizarrement, le meilleur outil pour cela.

La mise en valeur sur le site internet de la Ville de débats politiques un peu animés, la possibilité de les retrouver, c'est sans doute un outil beaucoup plus adapté pour susciter l'envie du débat politique. Et ma foi, les pages rédactionnelles de *Lausanne Cités* sont le lieu de tribunes politiques, de polémiques, etc. qui nous paraissent un espace plus adapté à ce débat. Voilà pourquoi on était opposé. Si le Conseil communal devait néanmoins refuser ce préavis, on reverra notre copie. Mais, encore une fois, à mon sens, vous vous trompez d'outil. Je ne suis pas du tout convaincu que ce soit le bon outil pour susciter l'envie.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets de reprendre la parole après les propos de M. le syndic. Premièrement, j'aimerais que vous fassiez un peu plus confiance aux conseillers communaux pour rédiger des contenus lisibles et pertinents. Avoir un peu plus confiance en nos capacités serait un signe important de votre part. Deuxièmement, vous nous parlez d'un autre outil, sous forme de capsules sur le site internet de la Ville. Mais on l'a entendu, une partie de la population n'a pas accès à ce genre de contenu et utilise encore la presse écrite comme moyen principal d'accès à l'information. Vous voulez encore creuser ce fossé numérique. Ce que demande ce postulat, c'est que l'on puisse donner des informations sur ce qu'il se passe dans ce Conseil communal aussi à des gens qui n'ont pas la capacité d'aller ouvrir une capsule numérique sur un site Internet. Faites-nous un peu confiance et aidez-nous à porter le débat, à mener des discussions politiques au-delà des geeks qui ont trois PC et deux Apple.

La discussion est close.

Le Conseil, par 32 oui, 28 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »

Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je n'ai à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Louis Dana (Soc.) : – C'est un plaisir pour moi de présenter ce postulat. Ce n'est pas la première fois que j'en parle, mais il est bon d'en reparler encore une fois. La genèse de cette idée s'était faite lors des Jeux olympiques de la jeunesse qui étaient venus quelques semaines avant le COVID et durant lesquels la rue Centrale avait été fermée au trafic pour permettre la présentation des différentes activités sportives, connues ou moins connues, qui avaient pu prendre place sur cette rue. Quelques semaines après, il y a eu le COVID. Puis, le marché est réapparu. Pour respecter la distanciation sociale, il a fallu pousser les stands. Une des places disponibles, c'était la rue Centrale, que l'on a pu fermer à la circulation les samedis matin, jusqu'à 14 h. Cela ne m'a pas déplu. J'avais présenté ce postulat juste après les JOJ. Je trouvais que le timing était plutôt pas mal. Ce postulat demande quatre choses : la piétonnisation de la rue Centrale et sa végétalisation. La piétonnisation de la rue Pépinet qui, si la rue Centrale devient piétonne, n'a plus aucune fonction pour le trafic automobile. Il demande aussi de ne pas insulter l'avenir et demander la prolongation du tramway sur la rue Centrale. Comme l'avait proposé Monsieur Valéry Beaud dans son postulat. Et il demande si le fait d'ôter les places de parc qui se trouvent sur la rue Centrale. Ce qu'avait fait un postulat des Verts. L'idée était aussi de pouvoir conserver la place Centrale. Les événements auxquels les habitants sont attachés, que ça soit le carnaval de Lausanne, Label Suisse, le tournoi de basket 3x3, le marché de Noël ou la place pour installer des engins de chantier qui vont creuser le métro m3.

Les bénéfices de ce postulat sont multiples. C'est un débat que l'on a souvent. Je ne suis pas certain qu'il faille le réactiver ici et maintenant. On en a abondamment parlé dans le cadre du PDCom. Le bénéfice est d'abord pour les commerçants. Je pense qu'une rue piétonne est excellente pour le commerce, pour les cafés, les restaurants. C'est aussi une excellente mesure contre le bruit. Le fait de supprimer le parage sur la place Centrale, c'est supprimer dans l'ultra centre une des dernières places qui sont dévolues au parage.

Sur le postulat de Xavier de Haller, la première partie n'est pas vraiment un postulat. C'est destiné à faire la réclame des idées du PLR, une réclame pour laquelle on avait eu des piqûres de rappel lors du débat sur le PDCom, mais aussi de deuxième doses, parce que les soirées étaient longues. On a beaucoup entendu la position du PLR sur cette question. Le postulat PLR continue en se plaignant des attermolements de la Municipalité, de sa lenteur. Ne boudons pas notre plaisir. La troisième partie du postulat est pas mal. Quelques mois après le dépôt du postulat socialiste, il demandait à peu près la même chose que nous.

Il faut accepter ce qui est demandé par le PLR, sans boudier notre plaisir, que ce soit une réflexion pour maintenir les livraisons, par des consultations assez larges des riverains et des commerçants. On peut l'accepter. J'ai entièrement confiance dans la Municipalité et dans ses réponses. Je vous demande de renvoyer ces deux postulats à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je vais retirer ma casquette de président pour présenter la position du groupe PLR, et peut-être faire quelques petits rappels à Louis Dana, qui ne semble pas avoir forcément compris comment se positionne le PLR en matière de mobilité à Lausanne, vu qu'ils sont toujours étonnés de ce postulat, avec quelques critiques parfaitement infondées, même s'il apporte son soutien du bout des doigts, dont on sent bien qu'ils ont été brûlés par le contact de cet objet.

Le PLR est favorable à la multimodalité, c'est-à-dire qu'il estime fondamentalement que le centre-ville ne peut pas être privatisé par une couche socio-économique de la population, qu'il doit

demeurer accessible aux gens qui se déplacent en transports publics, à pied, à vélo, en transports individuels motorisés, dont il n'est pas encore sûr qu'ils soient interdits ou voués à disparaître, même si telle est votre opinion sur ce qui va venir. Le PLR est pour la multimodalité.

Dans le cadre de cette défense de la multi modalité, le PLR a réfléchi au cours de la dernière législature sur ce que ça voulait dire. Il a déposé un postulat qui s'appelait « Centre-ville apaisé » qui proposait deux choses : l'accès multimodal au centre-ville et d'autre part l'agrandissement des zones piétonnes, des zones où il n'y aurait plus de conflits potentiels entre les voitures et les piétons. Laissons à la Municipalité le soin de voir comment elle ne règle pas les conflits entre piétons et autos, mais ça me un autre sujet.

En parallèle de ce postulat, et vous l'avez dit, monsieur Dana, il y a eu un bénéfice assez apparent de la piétonnisation pour les marchés de la rue Centrale. Nous avons mené une petite enquête de voisinage. Sur cette base, nous avons décidé de demander à la Municipalité, vu que la piétonnisation de la rue Centrale entre dans notre vision d'un centre-ville apaisé, de faire quelques études qui permettraient de confirmer notre a priori positif de cette mesure de piétonnisation et sur cette base, éventuellement, de pérenniser ces démarches de piétonnisation de la rue Centrale, dans la mesure où ça s'intègre dans notre vision multimodale de l'accès au centre-ville. Voilà pourquoi nous avons déposé ce postulat.

Nous nous réjouissons du soutien de la part du Parti socialiste, fut-il du bout des doigts. Nous vous invitons aussi à le soutenir. Nous soutiendrons le postulat de M. Louis Dana qui propose à peu près ce que nous proposons, avec toutefois un peu moins de talent.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Les Vert'libéraux félicitent les deux postulants pour leurs initiatives convergentes. Nous allons faire abstraction des piques partisans et nous allons regarder les propositions sur le fond. Nous relevons que des conseillers a priori opposés portent une initiative pertinente, à savoir la piétonnisation de la rue Centrale et de ses abords, notamment la rue Pépinet, dans la perspective d'améliorer la convivialité de l'espace public. Les expériences pilotes décrites par Louis Dana et Matthieu Carrel, notamment pour accueillir le marché, ont démontré la potentielle attractivité de la rue Centrale au profit d'une activité plus vivante. Les Verts libéraux se réjouissent de considérer la prise en considération de ces deux postulats.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je vais être bref. Je ne reviendrai pas sur la multimodalité. Concernant le postulat PLR de la précédente législature, je rappelle qu'il a été refusé par ce Conseil communal. C'est avec plaisir que nous soutiendrons ce nouveau postulat qui demande la piétonnisation de la rue Centrale, que nous appelons de nos vœux. Concernant le postulat de M. Dana, il est excellent et nous le soutiendrons avec enthousiasme. Nous les considérons un peu comme une pique de rappel pour la Municipalité, en faisant référence d'une part à mon postulat de 2014 qui proposait le prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux et la requalification des axes empruntés, dont la Rue Centrale, ainsi qu'à celui de notre ancienne collègue verte Maria Velasco qui invitait en 2014 également à la requalification de la Place Centrale.

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Je vais lire la position du groupe Ensemble à Gauche, écrite par ma collègue Agathe, qui n'est pas là ce soir.

Afin d'aller dans le sens du Plan directeur commun, et surtout de répondre à l'urgence de la crise climatique, le groupe Ensemble à Gauche vote pour le postulat de M. Dana, mais contre celui de M. de Haller. En effet, il n'est plus temps de faire des enquêtes, d'autant plus qu'on l'a vu, la piétonnisation de la rue Centrale a déjà été éprouvée et approuvée par les usagers et usagères lors des événements susmentionnés : les JOJ, le marché du samedi.

On le rappelle, la végétalisation des villes a un impact écologique fort. Elle permet notamment de faire baisser la température en cas de canicule. On se rappelle tous cet été, et qu'il était évident d'accélérer la végétalisation de la Ville de Lausanne et de lutter contre les îlots de chaleur en aménageant des promenades et des places vertes. Cela aura pour conséquence d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi la qualité de vie à l'hypercentre de Lausanne, où on ne trouve quasiment pas d'espace de rencontre et de jeux qui soit vert à cet endroit. On se rend compte quand on veut profiter de manger à l'extérieur à midi, et qu'on se retrouve à se disputer les quelques bancs de la place de la Louve.

C'est un souci de cohérence et pour plus d'efficacité face à cette urgence climatique que, je le répète, nous soutenons la proposition de M. Dana, mais pas celle de M. de Haller.

La discussion est close.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre le postulat de M. Dana en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil, par une majorité de oui, 3 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre le postulat de M. de Haller en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibérés)

Manifestations responsables : plan d'actions communales

Réponse au postulat de Mme Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables »

Rapport-préavis N° 2020/34 du 17 septembre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Louis Dana (Soc.) : – J'ai pu m'entretenir avec notre ancienne collègue. Elle remercie la Municipalité pour le niveau de détail de ce rapport. Elle regrette quelques aspects un peu contraignants. Elle relève que son postulat date de 2017. Entre-temps, le Covid est passé par là. Ça a été parfois un frein brutal pour un nombre de manifestations sportives qui peinent à retrouver leur élan. Dans l'ensemble, Mme Thanh-My Tran-Nhu est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Le principal objectif de ce postulat est d'encourager l'utilisation de matériel renouvelable. Durant les trois ans depuis le dépôt du postulat et les trois ans pour le rapport-préavis, nous avons noté quelques avancées grâce notamment au kit manif mais aussi peut-être par une prise de conscience responsable. La Ville sort aussi du simple cadre sportif en systématisant les bonnes pratiques avec des manifestations ambassadrices, comme la Fête de la musique et Festival de la cité. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces bonnes perspectives.

Nous relevons trois points discutables. Le premier par rapport à la gouvernance est lié à la confidentialité des utilisateurs. S'il est tout à fait appréciable d'un point de vue utilisateur, cela peut se révéler problématique en termes de gouvernance de la plateforme. Des données anonymisées pourraient être utilisées pour analyser les axes de progrès, comme la gestion des déchets ou les autorisations. La plateforme est un ensemble de bonnes pratiques dont on peut difficilement mesurer le degré d'adoption de ces pratiques, et comme les services de la Ville sont également utilisateurs de ces plateformes, nous considérons qu'elles pourraient être plus mises en avant, notamment par une dérogation de l'anonymat.

Il y a également une problématique au niveau des chiffres. Comment les chiffres ont-ils évolué depuis le passage du Covid ?

Le second point, c'est l'aspect volontaire, faire envie sans contraindre. C'est important de penser à la promotion relevée au point précédent. Pour faire envie, devrait-on s'orienter vers des incitations ? Nous disposons d'un large catalogue de matériel. On pourra ajouter la mise à disposition d'un matériel recyclable. On peut citer quelques exemples récents pour montrer que la promotion a encore du chemin à faire.

Le troisième point concerne les événements sportifs d'envergure, comme le Tour de France. Cet événement était cité dans un rapport-préavis de septembre 2020 comme un événement d'envergure amené à ancrer la durabilité dans son organisation. Pour la plupart d'entre nous qui avons l'image des goodies et autres matériaux publicitaires qui ne sont pas franchement dans le renouvelable, on

a malheureusement pu constater un certain greenwashing. Certains stands ont respecté le concept de durabilité, mais ce n'était pas le cas pour la caravane. Nous demandons un meilleur effort pour la fête de la gymnastique.

Le groupe des Verts et Vertes remercie Thanh-My Tran-Nhu pour le dépôt de ce postulat. Nous encourageons la Municipalité et toute l'administration à persévérer dans cette direction.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je ne vais pas vous faire un résumé de ce que dit le postulat. Je me pose les mêmes questions que mon prédécesseur sur les chiffres actuels de la plate-forme. Nous avons des statistiques d'utilisation. C'est amplement suffisant. Pas besoin d'avoir des données qui ne soient pas anonymisées. Je n'ai pas besoin de contrôler ce que chaque responsable de manifestations fait pour pouvoir lui taper sur les doigts au besoin. La Municipalité n'a pas ce besoin non plus.

On nous fait la promotion de ce kit manif dans le préavis. Le groupe PLR acceptera la réponse à ce postulat. Il tient à féliciter la Municipalité pour les actions entreprises.

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Je veux dire la position d'Ensemble à Gauche. La mise en place de l'outil qui te manifeste est à saluer. Il prend en compte des aspects qui font partie des impacts écologiques, mais aussi des aspects qui participent à l'accessibilité des manifs, que ce soit pour les personnes à mobilité réduite et pour l'accessibilité financière. Nous avons répondu à la tâche difficile d'être utilisable et utile pour des manifs très différentes en ce qui concerne la taille, le caractère ou le public.

Nous saluons la volonté de faire évoluer le kit manif en fonction des personnes qui l'utilisent, en y intégrant de nouveaux conseils et recommandations. Bien que le kit manif ait fait ses preuves, son utilisation reste volontaire. La Municipalité affirme dans ses réponses à la commission que certaines grandes manifestations ne l'utilisaient pas.

Deuxièmement, la Municipalité avait évoqué en commission l'option de lier les subventions de la ville pour des manifestations à utilisation du kit de manif. Nous aimerions savoir où en est cette réflexion est ici la ville envisage de conditionner les subventionnés au respect de certaines bonnes pratiques, pour promouvoir l'accessibilité universelle et financière.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Il me revient la lourde tâche de répondre à la question même si je ne peux pas entièrement l'assumer. La promotion actuelle du kit manif et les questions portant sur la négociation avec différents organisateurs seront transmises à la directrice responsable.

La discussion est close.

M. Yvan Salzmänn (Soc.), rapporteur remplaçant : – La réponse aux postulats de Mme Thanh-My Tran-Nhu a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Réponse au postulat de Thiéry Arnaud et crts « Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? »

Rapport-préavis N° 2020/52 du 3 décembre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Johan Pain (EàG), rapporteur remplaçant : – Je remplace le rapporteur. Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Louis Dana (Soc.) : – J'ai eu un bref échange avec M. Arnaud Thiéry par message. Il est satisfait de la réponse de la Municipalité. Il la remercie.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Le groupe des Verts et Vertes soutiendra la réponse à ce rapport-préavis. Une solution serait le remboursement systématique des primes payées à double. Nous prenons bonne note de la volonté de la Municipalité d'améliorer cette diffusion d'informations, notamment sur les réseaux sociaux, afin de toucher un maximum de personnes.

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Une page du site Web de la Ville de Lausanne donne déjà toutes ces informations, avec aussi une lettre type, que vous pouvez télécharger. Dès le printemps, on lancera la campagne d'information sur les réseaux sociaux. Ce sont des choses qui vont se faire. Il est fait mention dans cette réponse d'un envoi pour les jeunes qui ont 18 ans, avec une information sur ce sujet. Une réflexion doit encore se faire. Ça a ouvert une autre question. Si on envoie des informations avec ce courrier adressé aux jeunes qui ont eu 18 ans, d'autres informations devraient être communiquées. Il se peut que ça se fasse dans un autre cadre. Voilà où nous en sommes dans les réflexions à ce sujet.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – En complément de ce qui a été dit par mon excellent collègue Ho, peut-être un mot sur le fait que l'on arrive au niveau national à pallier le manque de traitement entre civilistes et militaires. Je souligne l'importance des villes pour combler cette inégalité de traitement et saluer le postulat de notre ancien collègue Arnaud Thiéry qui permet de renforcer le rôle des villes. Cette difficulté est très forte. Les gens qui font du service civil, c'est parmi les personnes les plus informées et intéressées, alors que d'autres gens seraient motivés à en faire.

La discussion est close.

M. Johan Pain (EàG), rapporteur remplaçant : – Par 11 voix pour et une abstention, la commission propose au Conseil communal d'accepter le rapport-préavis 2020/52. La séance a duré trente-trois minutes. Comme quoi, il n'y a pas eu de problème lors des débats sur le sujet.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je serai assez rapide. Ce postulat est intéressant et pose une question pertinente et légitime. Je tiens à remercier le postulant de l'avoir posé. La commission a aussi une discussion intéressante, permettant de dégrossir ce sujet, assez pour prendre une vraie position ce soir. On devrait proposer que la gestion des taxis devienne cantonale. Vu la mobilité de nos concitoyens actuels, ça permettrait d'être encore plus efficient, mais ceci est mon avis personnel. Le groupe PLR vous encourage à refuser la prise en considération de ce postulat.

Mme Caroline Devalloné Dinbali (Soc.) : – En 1964, le Conseil communal a délégué la gestion des taxis à l'Association des communes lausannoises, lorsque les communes avaient la compétence de réglementer le service des taxis. Depuis la modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques, c'est désormais le Canton qui est compétent pour donner l'autorisation

d'exercer. Cette autorisation cantonale est valable dans l'ensemble du Canton. Elle permet d'exercer sur tout le territoire cantonal, quelle que soit la commune de rattachement.

Ce postulat questionne la pertinence de continuer à déléguer la gestion des taxis dans de telles circonstances. Cela ôte au Conseil communal la compétence de se prononcer sur les défis qui attendent les chauffeurs de taxi. Il ne propose pas de quitter l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, mais nous demandons la rédaction d'un rapport sur les avantages et les inconvénients d'une sortie de cette structure intercommunale. Ce rapport permettra de se fonder une opinion éclairée quant à la pertinence ou non de continuer à déléguer la gestion des taxis à l'association des communes de la région lausannoise. Je vous invite à accepter la prise en considération de ce postulat.

Mme Manon Zecca (EàG) : – La conclusion du postulat a été modifiée et demande à la Municipalité de fournir un rapport sur les avantages et désavantages des taxis dans une association intercommunale. Dans la mesure où la production d'un rapport est demandée, il ne paraît pas inutile de soutenir ce postulat.

M. Valentin Christe (UDC) : – Deux inexactitudes viennent d'être dites à l'instant, tant par Mme Devalloné Dinbali que par Mme Zecca, puisque la conclusion du postulat a en effet été modifiée, mais pas dans le sens avancé. Je me permets de citer le rapport de la commission, qui a été rédigé sous ma plume. La conclusion a été reformulée par l'auteur du postulat, M. Thiéry et se lit comme suit : « Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal un rapport sur les avantages et inconvénients du maintien de Lausanne au sein de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ». J'en profite, par économie de procédure, pour dire que cette conclusion a été acceptée en commission par six oui contre cinq non, sans abstention.

Je retire ma casquette de rapporteur pour vous dire qu'en substance, le groupe UDC va s'opposer à la prise en considération de ce postulat, au motif que, certes, le domaine est en cours d'évolution, certes, on assiste à une forme de cantonalisation un peu rampante du débat en matière de réglementation du service des taxis. Néanmoins, à l'heure actuelle, la Ville de Lausanne fournit un certain nombre de prestations qui profitent à l'ensemble de l'agglomération et qui sont, pour partie, financées par une contribution des communes membres de cette association intercommunale. Il est certain, mais je ne doute pas que, pour le cas où le postulat serait pris en considération, la Municipalité l'écrirait elle-même, il est certain que si on venait à sortir de cette association intercommunale, ce serait l'effondrement du château de cartes, et ces contributions financières des autres communes disparaîtraient. J'ai donc de la peine à saisir la logique qui réside dans le fait de vouloir prendre en considération ce postulat. En ce qui nous concerne, nous allons le refuser.

M. Henri Klunge (PLR) : – Il faut que l'on arrête avec cet argument qui consiste à dire que si ça demande un rapport, donc on accepte. Si on part sur cet argument, je vous propose qu'on ne vote plus la prise en compte des postulats en plénum et qu'on les accepte tous directement.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – N'en déplaise à mes deux collègues précédents, je n'ai pas complètement compris l'intervention de notre collègue Christe. En lisant la nouvelle conclusion, j'avais l'impression que ça allait plutôt dans le sens de nos collègues Devalloné Dinbali et Zecca. N'en déplaise à M. Klunge, nous allons soutenir ce postulat.

C'est un enjeu important, avec de nouveaux acteurs sur le marché, les enjeux de conditions de travail, de mobilité, les enjeux écologiques. Ça pose des questions aussi sur le stationnement et autres. C'est un enjeu trop peu débattu au Conseil communal selon nous et je ne doute pas de l'excellente capacité du municipal en charge pour nous fournir un rapport qui permettra, du point de vue de la Municipalité, de voir les avantages supposés de la gestion intercommunale et ses défauts. Ce sera éclairant pour tout le monde et nous pourrions avoir un débat plus détaillé que ce soir ou le débat simplement de l'opportunité de demander un rapport à la Municipalité plutôt que du fond, ce que j'aurais été prêt à faire ce soir.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il est rare que je me prononce sur la prise en compte d'un postulat. Je me permets de déroger à cette règle ce soir. Le premier motif est que la Municipalité travaille dans de très nombreux domaines pour développer une vision à l'échelle de l'agglomération, tant il est vrai qu'un certain nombre de problèmes se situent à ce niveau et doivent appeler des réponses coordonnées entre les différentes communes concernées. Il est

aussi important que les différentes communes de l'agglomération se présentent de la façon la plus unie possible par rapport à l'intervention d'autres pouvoirs, que ce soient des pouvoirs fédéraux ou cantonaux. Dans le cadre de l'association intercommunale des taxis, on a réussi à fédérer l'agglomération lausannoise afin de fournir un certain nombre de prestations exercées par une partie de l'administration communale lausannoise. Pour ce faire, toutes les communes contribuent financièrement à ce mécanisme. J'aimerais dire aussi que l'association intercommunale n'a pas plus ou moins de pouvoir qu'une commune, mais du pouvoir délégué des communes.

Tout le mécanisme d'agglomération s'effondrerait en cas de sortie de l'association intercommunale, car il faudra répartir le numerus clausus de taxis disponibles pour l'agglomération avec des tensions énormes pour le centre et la périphérie, sachant que les règles générales sont définies par le Canton. Il est donc très compliqué à ce stade de répondre en toute bonne foi et de faire faire à l'administration une espèce de rapport sur les avantages et inconvénients, puisque le système lui-même sombrerait si on sortait de l'association, sans bénéfice supplémentaire, ni pour les conducteurs et conductrices de taxi, ni pour les habitants des communes d'agglomération qui verraient des tarifs différents s'appliquer.

J'aimerais donc défendre ici l'administration communale, qui a beaucoup de choses à faire et n'a pas forcément beaucoup de temps pour faire un rapport. Rapport dans le cadre des organes intercommunaux qui s'occupent des taxis et dans lesquels il est possible d'utiliser les mêmes outils que vous avez dans le Conseil communal de Lausanne. Nous sommes donc en train de mettre en danger une association intercommunale, dans laquelle ce genre de questions peut être traité. C'est donc paradoxal que ça soit l'organe délibérant de la Ville de Lausanne qui souhaite une telle demande alors que la Ville profite précisément de ce mécanisme intercommunal.

On regrette que le rôle de ville centre ne soit pas reconnu, y compris au sein de l'agglomération. Là, on a un outil qui fonctionne. Des règles cantonales limitent les marges de manœuvre. Mais je trouve paradoxal que le Conseil communal de Lausanne s'apprête à demander à un service de la Ville de justifier ou non le maintien dans une association particulièrement profitable pour la Ville de Lausanne.

La discussion est close.

Le Conseil, par 32 oui, 25 non et 7 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Réponse au postulat de Klunge Henri : « Un drone, mais pour quoi faire ? »

Rapport-préavis N° 2021/09 du 4 février 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – J'ai la nostalgie d'un monde avant COVID où on avait l'habitude de venir à la tribune pour défendre nos rapports. J'ai le plaisir d'y revenir. Je n'ai rien à ajouter à mon rapport que je trouve excellent. Même si je n'aime pas enlever ma casquette de président, je l'enlève quand même pour prendre position.

Comme je l'ai dit en commission, j'avais espéré avoir quelque chose avec un peu plus de corps, un peu plus d'engagements de la part de notre Municipalité. Mais je sais qu'on est dans un domaine déjà très réglementé et qu'il est dur de faire quelque chose, surtout avec le magnifique Aéroport de la Blécherette qui limite déjà beaucoup les utilisations de drones. Mais je me réjouis de voir l'évolution de cette thématique, quand je vois qu'on veut enlever les feux d'artifice remplacés par des spectacles de drones avec le postulat de Mme Gemesio. Je remercie la Municipalité dans sa prise de position.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – Au vote, la commission a accepté la réponse au postulat de ce rapport-préavis à l'unanimité.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic

Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants »

Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité »

Réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons »

Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements »

Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers »

Rapport-préavis N° 2020/50 du 19 novembre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Johan Pain (EàG), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Audrey Petoud (Soc.) : – La situation actuelle n'est plus la même que quand les postulantes et postulants ont rédigé leur texte. La Municipalité a entre-temps pris les mesures relatives à la pandémie et certaines ont été pérennisées. La réponse de la Municipalité donne satisfaction aux postulants. Le groupe socialiste vous encourage à soutenir la réponse de la Municipalité.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – La Municipalité était invitée à étudier la mise en place de certaines signalisations lumineuses afin de fluidifier le trafic et de réduire les nuisances sonores dans notre ville. Après avoir constaté que les autorités genevoises avaient adopté depuis plusieurs années une mesure qui consiste à faire clignoter les feux de circulation, dans ces heures-là, afin de fluidifier le trafic automobile, afin de réduire aussi les nuisances, nous avons souhaité que la Municipalité de Lausanne étudie la faisabilité sur notre territoire.

De tous les champignons, celui d'une voiture est encore le plus mortel. Toutes les études menées pour connaître les avantages et les désavantages de cette mesure, ainsi que les constats émanant a posteriori de cette mesure ont été positifs dans la Ville de Genève, que ce soit en matière de nuisances sonores, de fluidité du trafic et une observation positive sur le nombre d'accidents qui n'a pas augmenté.

Dans une perspective écologique, il convient de prendre en considération le fait qu'un véhicule qui démarre après un arrêt complet pollue davantage que celui qui roule à vitesse modérée sans s'arrêter. A Lausanne, après quelques années d'expérience, force est de constater que cette mesure semble être un succès. Nous n'avons pas à déplorer d'augmentation significative des accidents. Les automobilistes nocturnes voient leur temps de parcours réduit. Les nuisances sonores induites par le trafic sont diminuées. Cette mesure qui permet de fluidifier le trafic est simple, efficace, écologique et peu coûteuse. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC vous invite à accepter la réponse de la Municipalité sur ce rapport-préavis, fluidifier le trafic tout en diminuant l'impact des nuisances sonores et de la pollution.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Dans l'ensemble, le groupe des Verts et Vertes salue la prise de position de la Municipalité avec la suppression d'une partie des feux de régulation, la mise au clignotant la nuit, la facilitation des traversées piétonnes. On peut regretter peut-être que ces mesures ne soient pas mises en place plus rapidement. Le groupe souhaite que la Municipalité continue à développer et à étendre ces mesures, idéalement à un rythme plus soutenu. Ces mesures se combinent particulièrement bien avec la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h de nuit comme de jour. Cette baisse de la vitesse peut contribuer à une meilleure fluidité du trafic et à améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des différents usagers de la route.

Concernant la réponse au postulat « pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers », après concertation avec Sarah Gnoni, on regrette que la Ville ne soit pas plus proactive auprès des habitants et des associations de quartiers pour promouvoir des journées piétonnes dans différentes zones de la ville, que ce soit pendant ou en dehors de la semaine européenne de la mobilité.

Il faut rappeler le rôle de ces journées, qui sont l'occasion de constater les bienfaits de la piétonnisation. Nous proposons tout de même d'accepter la réponse au postulat. Nous vous enjoignons à faire de même.

M. Johan Pain (EàG) : – Je retire ma casquette de rapporteur. Je vais prendre une deuxième casquette. Dans ce paquet, j'ai déposé un postulat sur l'attente au feu rouge pour les piétons. Je vais faire un commentaire. Ensuite, je donnerai la position d'Ensemble à Gauche. Je rebondis sur mon postulat. Cela fait deux ans qu'il y a eu ce rapport-préavis. Malheureusement, je trouve que, dans la réalité, on est loin des promesses, des mesures envisagées pour la fluidité de la traversée des piétons.

Je suis un peu un piéton fanatique en ville. Je me promène avec un chronomètre. Je suis retraité. J'ai un peu plus de temps pour faire des contrôles comme ça, au hasard. On est loin des huitante secondes maximum pour la traversée pour les piétons. C'est quand même une remarque. Il faut améliorer. Je pose toujours la question. Dans certaines villes, en France, il n'y a pas besoin d'appuyer. Simplement par la présence au sol, avec des détecteurs au sol ou au niveau des feux, quand il n'y a pas de trafic individuel, pas de trafic de bus, on n'a plus besoin de poireauter. Poireauter au feu, c'est quelque chose que les piétons ne veulent pas.

Je prends ma troisième casquette. La prise de position du groupe Ensemble à gauche. Les réponses de la Municipalité vont dans le sens de ce qui est déjà mis en place avec le 30 km/h de nuit que notre groupe a soutenue. Il manque dans les réponses municipales des éléments de précision quant aux opportunités de suppression de feux de signalisation dans certains axes précis en journée, avec comme objectif, non pas de satisfaire les automobilistes, mais la fluidité des piétons et la qualité de vie des riverains en réduisant les pics de démarrage. Des éléments paraissent manquants quant aux effets des pics de démarrage des polluants et du lien avec l'infrastructure des feux de signalisation.

Certaines précisions auraient pu être apportées dans les réponses au postulat de Johan Pain concernant les feux de piétons. L'objectif sera de trente secondes pour le feu vert et de huitante secondes maximum pour le feu rouge. Toutefois, on ne connaît pas l'étendue moyenne actuelle. S'agit-il d'un réel progrès ? Le rapport-préavis ne paraît pas aller beaucoup plus loin que la politique du 30 km/h de nuit déjà en place. Il peine à satisfaire aux propositions du postulat qui sont pourtant intéressantes. On peut toutefois relever positivement la politique menée par la Municipalité pour la suppression d'une vingtaine de feux dans le courant 2023. Cependant, dans le cas de certains aménagements, est-il prévu la suppression de feux de signalisation s'accompagnant d'une suppression de passages piétons ? Ceci serait négligeable pour la qualité de circulation des piétons. Nous ne le soutiendrons pas.

M. Valentin Christe (UDC) : – Mon collègue Di Giulio est intervenu tout à l'heure pour vous inviter à accepter la réponse municipale à son postulat, qui effectivement nous satisfait. Je vais m'exprimer sur les autres objets de ce rapport-préavis.

En ce qui concerne la réponse au postulat Longchamp, nous souscrivons aux propos de notre collègue Pain, qui relevait le caractère peu pratique de la longue attente qu'il y a parfois à certaines intersections. Je ne citerai qu'un seul exemple, celui du carrefour qui se situe entre les rues Neuve, du Valentin et Chaucau. Force est de constater que le cycle des feux à ce carrefour est peu

pratique. Il fait attendre longuement les piétons, qui, parfois, prennent des risques inconsidérés. C'est d'autant plus incompréhensible que ce carrefour se situe, en ce qui concerne la rue Neuve, sur une rue qui n'est fréquentée peu ou prou que par les transports publics. On pourrait se demander pourquoi les piétons ont besoin d'attendre si longtemps. Quoi qu'il en soit, on constate qu'on pourrait citer quantité d'autres exemples. Je ne vais pas vous l'infliger ici et maintenant.

On constate que cette problématique nécessite un ajustement fin en fonction des quartiers et des itinéraires piétons, et sans doute d'un certain nombre d'autres facteurs. C'est donc difficile d'appréhender toutes ces réalités de manière unique par un postulat. En ce qui nous concerne, nous allons considérer le postulat et la réponse qui y est apportée comme une sorte d'incitation pour la Municipalité à, peut-être, prêter une oreille un peu plus attentive à ces questions, au cas par cas, mais pas comme une réponse globale, générale et abstraite.

En ce qui concerne la réponse au postulat Gnoni, nous rappelons que les rues et l'espace public de manière générale sont déjà encombrés, pour ne pas dire rendus inutilisables par un certain nombre de manifestations, autorisées ou non d'ailleurs – bien souvent non autorisées –, dans la Ville de Lausanne. Quoi qu'il en soit, nous ne voyons pas l'opportunité de rendre la circulation encore plus pénible et impraticable qu'elle ne l'est déjà par des journées sans voiture. C'est la raison pour laquelle nous allons courageusement nous abstenir sur la réponse à ce postulat et accepter les autres.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voudrais revenir sur le postulat de Françoise Longchamp. Parfois, certaines phases vertes ne permettent pas à une personne âgée ou une personne à mobilité réduite de traverser. Elle se retrouve souvent au milieu de la chaussée. Le feu passe à l'orange voire au rouge. On le voit notamment en haut de l'avenue d'Ouchy. Il faut se lancer très vite pour traverser cette avenue, au croisement de l'avenue de la Gare, pour traverser la chaussée pendant la phase verte.

Dans la réponse de la Municipalité, il est question des abords des écoles. C'est très bien. Il n'y a pas seulement les abords des écoles. Il y a d'autres chaussées et d'autres routes qui sont difficiles à traverser. Je me suis demandé s'il y avait quelque part la largeur de certaines routes qui pourraient être tenues en compte. Je voudrais savoir comment c'était calculé. Visiblement, certains grands axes sont difficiles à traverser pour une personne qui va doucement. J'aimerais avoir ce complément d'information. Globalement, nous allons accepter les réponses de la Municipalité. Sur ce point, j'aimerais savoir ce qui va être fait.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – L'ensemble de ces postulats ont interpellé la Municipalité sur des éléments très pertinents, notamment toute la question de la gestion du trafic, réalisée notamment par les installations lumineuses et les feux de signalisation. C'est assez rare dans le débat de la mobilité, il y a un consensus sur la question de la diminution du nombre de feux de signalisation, autant du côté des défenseurs du trafic individuel motorisé que des autres. Il y a un certain consensus sur cette question. Nous travaillons en ce sens. A 30 km/h, on se déplace moins vite.

Pour répondre à la question spécifique de M. Christie, nous sommes souvent interpellés au sujet de ce carrefour. Il est très complexe. Nous devons gérer toute l'arrivée depuis la rue du Tunnel. Plus la montée sur le Valentin. C'est un des carrefours les plus complexes pour les techniciens. C'est pour cela qu'il faut attendre longtemps. Il n'y a pas de miracle. Le temps ne se démultiplie pas, comme l'argent. C'est une donnée finie. Le temps que l'on donne aux piétons, ce n'est peut-être pas un temps pour les autres. Nous devons toujours faire les meilleurs arbitrages possibles. Nous devons faire attention à ne pas bloquer les bus non plus.

En Suisse, nous avons toujours les trois phases, le vert, l'orange et le rouge. L'orange, ça peut inquiéter les personnes avec une mobilité moins fluide. Mais c'est fait pour. Le temps de vert, c'est le moment où on peut démarrer. Mais à l'orange, il est tout à fait admissible d'être encore sur un temps de piéton. Et il faut savoir qu'il y a toujours des temps de sécurité. Quand un feu devient rouge pour un mouvement, le feu vert pour les autres usagers ne devient pas directement vert. Il y a quelques secondes de sécurité. Nous travaillons au mieux pour améliorer cette problématique. Nous avons essayé de mieux régler ces phases. Nous avons essayé de donner un peu plus de temps de vert et moins d'orange, pour que ça soit plus agréable pour les personnes à mobilité réduite et moins stressant pour elles. J'espère que je réponds ainsi à votre question, Madame Piron.

Quant aux journées sans voiture, pour répondre à Mme Gnoni, nous avons pris le pari d'avoir un ancrage local, de travailler avec les associations de quartiers. Ne pas faire du show en fermant certains grands axes, qui génèrent seulement du mécontentement. Mais montrer que s'il n'y a pas la voiture, ce n'est pas quelque chose de punitif, car cela permet d'organiser des événements festifs. Nous travaillons avec certaines associations de quartiers. Je suis très heureuse de travailler avec elles. Tous les quartiers de la ville ont travaillé ces dernières années. Nous nous en réjouissons. Ça permet de créer de super dynamiques.

La discussion est close.

M. Johan Pain (EàG) : – Je vais englober les cinq postulats ensemble, car les décisions de la commission sont identiques. La commission a accepté la réponse aux cinq postulats par 9 oui, 0 non, sans abstention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 4 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 6 abstentions, approuve la conclusion n° 5 de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 19 h 50.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; M. Samuel De Vargas ; M. Johann Dupuis ; Mme Özlem Dursun ; Mme Denise Gemesio ; Mme Alice Girardet ; Mme Séverine Graff ; M. Mountazar Jaffar ; M. Musa Kamenica ; M. Sébastien Kessler ; Mme Feryel Kilani ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Constance Von Braun ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : M. Matthieu Carrel ; M. Pierre Conscience ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Hurni ; Mme Mathilde Maillard ; M. Antoine Piguet ; Mme Agathe Raboud ; Mme Anaïs Timofte.

Membre démissionnaire : Mme Maimouna Mayoraz

Membres présents	70
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	8
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »

Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante »

Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons »

Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

Rapport-préavis N° 2021/13 du 11 février 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – En préambule, je dois vous inviter à faire un bref retour en arrière. Il y a six ans et demi, alors que je terminais ici ma première législature, je faisais un constat, que je jugeais personnellement assez triste, que la requalification de l'espace public ne faisait malheureusement pas partie des principales priorités politiques de la Municipalité sortante.

Dans l'objectif de mettre la qualité de l'espace public au cœur de l'agenda politique, je déposais à la rentrée un postulat qui demandait à la Municipalité de se doter d'une véritable stratégie de requalification de l'espace public.

Le présent rapport-préavis y répond favorablement en présentant une stratégie municipale et intègre la réponse à trois autres postulats, dont celui de notre ancienne collègue Maria Velasco qui demandait en 2014 une place Centrale conviviale et accueillante.

L'espace public est particulièrement important en milieu urbain. C'est un lieu de rencontre, de convivialité et de socialisation, il impacte directement la qualité de vie des habitants et des usagers de la ville. C'est aussi un levier pour favoriser la mobilité durable, réduire certaines nuisances et lutter contre les îlots de chaleur urbains. Et il contribue à l'attractivité commerciale, économique et touristique de la ville.

Il est encore difficile de s'enthousiasmer devant certaines places lausannoises ou devant certaines rues. Aujourd'hui, nous saluons ce rapport-préavis qui constitue une étape importante pour la requalification de l'espace public. Il est très bien documenté et exemplifié avec des réalisations récentes ou des projets. Les annexes particulièrement intéressantes que je vous invite à parcourir présentent de manière détaillée une vision pour l'avenir du centre-ville et les neuf mesures clés associées que je prierais Mme Pacheco d'afficher à l'écran.

Ce sont neuf mesures qui figurent dans l'annexe du préavis. Je vous laisse les regarder si vous le souhaitez. Les Verts les soutiennent avec enthousiasme parce qu'elles vont dans le sens de plusieurs demandes que nous avons déjà effectuées par le passé ici même.

Ces mesures sont basées sur le diagnostic du bureau Gehl qui met en avant différentes qualités et opportunités et qui montre également que l'omniprésence de l'automobile impacte défavorablement l'attractivité de la ville. Le diagnostic précise aussi la sous-représentation des femmes, des seniors et des enfants dans les espaces publics et nous devons y remédier.

Sur la base de ces différents éléments, il est temps de renforcer le passage à l'action. Nous soutenons le présent rapport-préavis et nous vous invitons à faire de même. Les Verts lausannois regrettent que le rapport-préavis ne comprenne pas de synthèse des projets en cours et à venir avec leur calendrier et les montants financiers associés. Nous constatons un retard important dans plusieurs projets. Cela nous inquiète, et nous invitons la Municipalité à accélérer le rythme. La requalification de l'espace public doit être une priorité de la législature avec la mise en œuvre du Plan climat.

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Pardon, je pensais qu'il y aurait d'autres prises de parole, et mon Agir s'est déconnecté, mais pas de panique. De toute façon, il n'y avait pas de concurrence. Je vais quand même au plus vite. Voilà. Je vais lire le commentaire de ma camarade Anaïs Timofte.

« Globalement, on peut saluer le rapport-préavis présenté ici qui semble montrer une bonne volonté de la Municipalité pour le développement d'une politique de l'aménagement des espaces publics qui tiennent compte du vivre-ensemble, de l'identité des quartiers, de la cohésion au sein de la population et des enjeux de durabilité et de respect de l'environnement.

Quelques éléments interrogent tout de même. Pourquoi mandater un cabinet d'architectes afin d'établir un diagnostic et l'état de l'aménagement urbain à Lausanne ? Le service d'urbanisme n'est-il pas compétent et à même de réaliser l'état des lieux ?

La Municipalité dit vouloir développer des outils pour développer une harmonisation des pratiques. Une charte de l'aménagement est présentée comme un des principaux outils. Cet outil ne serait vraisemblablement pas contraignant. Cela constituerait plutôt une checklist des bonnes pratiques. La définition des bonnes pratiques et globalement le contenu de ces chartes ne sont pas clairs. Des précisions devraient être apportées à ce sujet a minima.

Enfin, concernant la sous-représentation des femmes dans l'espace public, il est dommage que ces deux démarches n'aient pas été mutualisées. Le cabinet a relevé des statistiques par endroits, mais il n'y a pas d'explication à ce sujet au-delà des seules observations. Ensuite, dans le cadre de la réponse au postulat de Sarah Neumann, les résultats des démarches exploratoires sont commentés. Les approches, intéressantes, devraient être mutualisées pour apporter des éléments intéressants.

Les réponses apportées par la Municipalité sur ce postulat sont insuffisantes. Globalement, Ensemble à Gauche a accepté le rapport-préavis ».

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – J'ai également une intervention sur le préavis, et sur la ville en mutation. Malgré les désagréments de cette transition, on ne peut que se réjouir de la ville vers laquelle les travaux en cours nous emmènent. On doit agir aussi sur des aménagements que l'on pourrait qualifier de petite envergure, mais qui donnent du sens à un développement urbain global.

Mettre en place le Plan climat, c'est développer et renforcer les infrastructures de transport public, les écoquartiers, etc. Mais c'est aussi donner à petite échelle aux habitants des espaces publics de haute qualité qui ouvrent la rue à plus d'usagers et d'usagères ; faire de l'espace public un lieu où on vit et pas seulement un lieu où on passe. C'est ce que peuvent nous apporter les aménagements présentés dans ce rapport.

Contrairement à un ce que produirait un service de la ville, qui est, justement, au service des projets de développement comme le Service de l'urbanisme, le rapport d'un tiers mandaté nous permet de prendre de la distance sur les usages actuels et futurs.

Nous ramenons de nos voyages les images chaleureuses de la passeggiata du soir des villes italiennes, du groupe de retraités sous un platane du sud de la France, ou encore des gigantesques places de jeux colorées de la Scandinavie.

Et dans toutes ces images que nous aimons ramener de nos vacances, la qualité de l'espace public et ses modalités de partage et d'occupation sont centrales. On parle des pratiques sociales et pas seulement des aménagements construits.

Nous le répétons souvent au parti socialiste, l'écologie ne se fera pas sans une véritable dimension sociale. Ce rapport-préavis, c'est allier les enjeux climatiques avec une remise à taille humaine des espaces de la ville, et en intégrant les enjeux de relations sociales au cœur de l'écosystème urbain.

Je suis aussi la postulante de mars 2016 qui se voit aujourd'hui avoir une réponse via ce rapport-préavis. J'ai la satisfaction d'avoir contribué à initier dans ma ville une véritable démarche de consultation des usagères et des usagers. Je le proposais alors sous l'angle d'un regard féminin et féministe que je revendique, et avec une pratique permettant une formalisation très concrète des choses.

Mais même si l'angle dans lequel je proposais ce postulat était celui d'un regard féminin et féministe sur la ville, je me réjouis de voir que ce principe de recueil de la parole qu'est la marche exploratoire s'est élargi à différentes populations et différents quartiers. Je formule le vœu que cette pratique soit reconduite régulièrement.

Enfin, on peut saluer le fait que nombre de projets de requalification évoqués ici soient mis en œuvre dans le cadre du budget courant ; on voit ici la double signature de la directrice qui les mène. Mais ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas chers que ce sont des avancées négligeables. Elles contribuent à une vision globale d'une ville en transformation, tenant compte des enjeux sociaux et climatiques de notre époque.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour ces différentes interventions. Je rebondis sur l'intervention de M. Beaud qui met en avant la question des espaces publics et qui a relevé qu'il s'agit d'une thématique importante pour la Municipalité qui l'a inscrite dans son programme de législature actuelle. C'est une thématique qui était moins mise en avant dans la législature des Municipalités précédentes.

Par rapport à la question des timings, j'entends la remarque sur le calendrier qui est complètement légitime. Par contre, ces timings sont toujours très difficiles à élaborer et à tenir. Vous savez que nous sommes dépendants de l'avis des riverains ou des groupes de pression qui peuvent à tout moment former des oppositions sur nos projets et nous pouvons, comme nous l'avons vu dans certains projets, prendre plusieurs années de retard à cause d'une seule opposition. Les tribunaux mettent du temps. Le tribunal met beaucoup de temps à répondre et c'est très compliqué de faire des plannings. Évidemment, c'est techniquement possible.

Par rapport à l'étude qui a été lancée par le bureau danois Gehl, nous avons eu l'occasion d'en parler dans ce plénum, et la Municipalité est convaincue du choix pertinent qu'elle a fait d'aller chercher l'expertise de ce bureau qui est réputé au niveau international pour les questions d'espace public. Il était aussi convaincu qu'un regard extérieur est indispensable dans ce genre de situation. Il était aussi indispensable de s'inspirer de ce qui se fait de bien dans les pays du nord de l'Europe sur les espaces publics. Ils sont pertinents sur ces questions. Cela fait largement avancer les choses et notre connaissance. Cela nous donne de bonnes impulsions pour l'aménagement de notre espace public.

Oui, nous avons revendiqué à plusieurs reprises dans ce Conseil que c'était une volonté très claire que de s'appuyer sur des expertises du bureau danois.

Je me réjouis enfin de relever, en ayant parcouru ce rapport-préavis qui date un peu..., les projets qui sont en partie réalisés, comme vous l'avez noté. C'est réjouissant. Nous pouvons penser à la mercerie qui est actuellement en travaux. L'avenue des Chalands ou la place du Vallon, c'est fait. Il y a eu une démarche intéressante avec le quartier. Nous voyons que nous avançons pour aller dans le sens de ce que vous souhaitez.

Là, nous avons l'intervention de Mme Velasco sur la place Centrale. Nous nous réjouissons aussi. Je peux vous annoncer un calendrier qui, en principe, sauf matière première qui viendrait à manquer, va valider les commandes des aménagements pour la place Centrale de la semaine passée. L'aménagement de la place Centrale devrait voir le jour sous réserve de l'arrivée du mobilier commandé. Nous nous en réjouissons. Ça devrait être au cours du mois d'avril.

La discussion est close.

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur : – Je vais séparer les différentes thématiques pour vous donner les résultats. La réponse au postulat de M. Valéry Beaud pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public, la commission a voté par 9 pour, 1 contre et 1 abstention.

A la réponse au postulat de M. Gaudard et Bertrand Piccard, la commission a voté par 9 oui, 2 non et 0 abstention.

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 3 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 4 de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Electricité : continuer à éclairer le débat »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – A l'aimable invitation de notre présidente, à mon tour d'occuper cette tribune un instant. J'espère un peu moins longuement que lors de précédents épisodes. J'aimerais commencer par remercier la Municipalité, et en particulier M. le municipal Company, pour cette réponse détaillée, rédigée avec un esprit didactique. Chers collègues, je ne peux que vous inciter à la lire en détail. Elle précise les deux faces du marché de l'électricité, les flux physiques d'une part et les garanties originales d'autre part. Elle permet d'apprécier à sa juste valeur l'action des SIL. En achetant des garanties d'origine renouvelable pour la totalité de son électricité, elle utilise au maximum sa marge de manœuvre.

La réponse municipale permet de rappeler quelles sont les limites que l'on a quand on annonce que l'on fournit les petits consommateurs en énergie 100% renouvelable. La production électrique n'est pas entièrement renouvelable. Le 100% renouvelable à Lausanne n'est possible que parce que d'autres ailleurs consomment du non renouvelable.

Il faut être conscient de nos limites. Lausanne ne peut pas réaliser à son échelle la vision d'une énergie électrique qui serait physiquement et intégralement renouvelable. 27% de l'électricité vendue aux clients hors du monopole des SIL et marquée non renouvelable, c'est assez significatif. Une deuxième remarque m'est inspirée par cette réponse. Un réseau où sont consommés 900 GW heure par an, dans lequel sont injectés 500 GW presque issus de la production de la ville, c'est géré par les excellents employés de la Ville de Lausanne. J'aimerais que nous gardions ça en tête. Nous gérons 900 GW/h d'alimentation électrique par an. Exceptionnellement, je vais essayer de ne pas ouvrir le débat sur la libéralisation complète du marché. Nous l'avons déjà fait en 2022 avec certains de mes estimés collègues, notamment à droite de l'hémicycle.

J'aimerais relever un point très encourageant. Je signalais dans l'interpellation, en novembre 2021, que les objectifs de développement de la production d'énergie renouvelable lausannoise pouvaient paraître modestes en comparaison avec d'autres services de taille comparable, dans d'autres villes, potentiellement insuffisant au regard des planifications supérieures. Je suis extrêmement heureux d'avoir trouvé dans le programme de législature postérieure au dépôt de l'interpellation un premier rehaussement des ambitions des services industriels, un rehaussement qui a déjà été traduit par différents actes. Le changement intervenu depuis le début de cette interpellation est extrêmement réjouissant. Les objectifs de la ville ont été révisés à la hausse.

Je vais conclure en formulant deux souhaits. Le premier, c'est que la question du marquage de l'électricité devienne caduque aussi vite que possible parce que le caractère de l'énergie électrique renouvelable ira de soi. C'est un vœu un peu idéaliste que je vous prie de me laisser formuler. Mon deuxième vœu, c'est que la Ville poursuive l'engagement des pionniers qui nous ont légué l'excellente situation décrite dans la réponse à l'interpellation, tous bords politiques confondus.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts « Rue Pichard : Vitrites opaques et calendrier trouble »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Pour cette deuxième interpellation, un peu plus brièvement, étant donné qu'une bonne partie des problèmes soulevés ont trouvé une solution, j'aimerais faire un préambule. La question des rez-de-chaussée est extrêmement importante pour l'attractivité des rues commerciales du centre-ville. Les conseillers communaux ne s'y étaient pas trompés lorsqu'ils ont adopté le plan d'affectation actuellement en vigueur qui prévoit que dans les artères commerciales, on n'opacifie pas les rez-de-chaussée, pour faire simple. Ce rez-de-chaussée signifie son ouverture au public par la transparence de sa vitrine. Malheureusement, on constate de plus en plus d'exceptions, de moins en moins temporaires, à ce principe général. Vous avez de grandes publicités qui durent des années. Vous avez des bâtiments dont les travaux n'avancent pas. On a des palissades qui remplacent les vitrines de manière prolongée. C'est un vrai problème pour l'attractivité des rues et du commerce en centre-ville lausannois. Certains commerçants ont une vitrine dégueulasse en face. Ça les agace. Ça a réduit l'attractivité d'une artère commerciale.

Je m'étais intéressé au cas de la rue Pichard. D'une manière frappante, à certains endroits, elle s'est totalement opacifiée. Pourtant, l'artère commerçante compte dix surfaces commerciales. C'est extrêmement problématique. Les commerçants de la rue concernée sont les premiers à le dire. Je voulais souligner l'importance de la problématique. Je l'ai soulevé dans une nouvelle interpellation dont la réponse est attendue avec une impatience croissante. S'agissant de ce cas particulier, je

salue l'action rapide de la Municipalité suite à la dénonciation de ces cas problématiques. La vitrine totalement opacifiée en plastique blanc peu élégant du côté de la Bâloise, entre la rue du Grand Pont et la rue Pichard, a été remplacée par des vitrines transparentes. Les travaux n'ont pas l'air d'avancer vite. Je ne vais pas me risquer à qualifier les méthodes en question. C'est un peu discutable que ça prenne trois ans de rénover de simples bureaux d'assurances dans le centre-ville. Je ferme la parenthèse. Merci à la Municipalité d'avoir agi vite et bien. J'espère qu'elle sera aussi vigilante sur d'autres cas dans les artères commerçantes de la ville.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour plus de transparence dans la gouvernance de la Vaudoise Arena »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR) : – On va revenir sur la gouvernance de la Vaudoise Aréna. Il y a deux ans, c'était assez houleux. Nous avons eu un rapport d'audit en mai 2022 sur le climat au travail à la Vaudoise assurances. Nous étions en travaux. C'était une époque relativement agitée. Depuis, il y a une nouvelle gouvernance et une nouvelle présidence du conseil d'administration. Les choses semblent apaisées.

Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à l'ensemble des questions concernant cette nouvelle gouvernance. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la réponse de la Municipalité. Toutefois, je voulais savoir si, par rapport à la première question, il y avait de la nouveauté. Certains membres de la direction doivent être nommés. Je voulais avoir l'avis de la Municipalité sur cette nouvelle ambiance à l'Aréna qui nous semble bonne. Pourquoi ne pas le dire aussi ? Je ne veux pas reprendre les questions. De façon générale, auriez-vous quelque chose à ajouter, en tout cas pour nous rassurer là-dessus ? Ensuite, j'aurais question sur la question 2.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci à Françoise Piron pour cette question qui permet d'actualiser la réponse.

La Vaudoise Aréna est entrée depuis quelque temps dans une nouvelle ère avec l'exploitation totale de l'infrastructure, des règles de gouvernance qui ont été précisées. Vous l'avez évoqué aussi, avec de nouvelles personnes au conseil d'administration, avec une équipe qui fonctionne très bien. C'est de notoriété publique, nous sommes dans une phase de recrutement du nouveau directeur, de la directrice ou directeur du centre sportif de Malley. Le processus est en cours. Nous n'en sommes pas encore au stade de pouvoir vous présenter la nouvelle personne qui prendra cette fonction, mais ce qui est sûr, c'est que ce sera une personne qui sera engagée dans cette nouvelle organisation, avec un fonctionnement qui dissocie plus clairement le rôle du conseil d'administration de celui de l'organisation plus opérationnelle, des équipes qui travaillent dans les différents domaines de la Vaudoise Aréna. J'ai bon espoir que l'on pourra vous donner prochainement des nouvelles à ce sujet.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Pour la question 2, où nous étions encore dans la phase de recrutement du personnel de l'encadrement, vous pouvez nous dire si c'est fini, si c'est en cours ? Selon moi, il y a encore des recrutements en cours sur ces questions. C'est toujours en cours ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La piscine a ouvert. Nous avons le personnel nécessaire à la surveillance des bassins. Je n'ai pas en tête aujourd'hui s'il y a

un recrutement qui est en cours, mais en tout cas, les équipes fonctionnent et ne sont pas en sous-effectif.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J’aurais une résolution à déposer ce soir, en sachant que nous avons pu lire dans la presse que nous avons l’envie de faire beaucoup d’événements à la Vaudoise Aréna. On parlait de 50 événements par année. Ce ne serait pas du tout réaliste. Mais malgré tout, on pense que c’est peut-être bien de se positionner. Je vous propose de nous positionner sur le fait que c’est important d’avoir des événements à la Vaudoise Aréna qui soient des grands événements.

On a eu beaucoup d’événements qui n’ont pas eu lieu l’année dernière, évidemment. Nous avons accueilli le Cirque du Soleil dernièrement pendant cinq jours. Je sais que ce n’est pas la gouvernance qui a cela en main, mais elle peut quand même appuyer le fait que c’est important d’avoir de grands événements à Lausanne. C’est une attente également de la population pour la Vaudoise Aréna et je vous propose cette résolution. Je soumetts le texte à vos débats, si cela fait débat.

Résolution Françoise Piron

Le Conseil communal souhaite que les membres du conseil de fondation de la Vaudoise Aréna mettent tout en œuvre pour faire venir, comme il était prévu dans leur cahier des charges, des événements de grande ampleur à la Vaudoise Aréna.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je n’ai pas eu le temps de discuter avec mon groupe. Dans le fond, je pense que l’on peut accepter cette résolution. Ça ne mange pas de pain.

Mme Françoise Piron (PLR) : – C’est le conseil d’administration de la fondation. C’est le terme exact. Ce n’est pas un conseil de fondation, mais un conseil d’administration. C’est une erreur de ma part. Comme j’ai une fondation moi-même, je parle de conseil de fondation. Je remercie la personne qui me l’a signalé.

Résolution Françoise Piron – modification

Le Conseil communal souhaite que les membres du Conseil de Fondation d’administration de la Vaudoise Aréna mettent tout en œuvre pour faire venir, comme il était prévu dans leur cahier des charges, des événements de grande ampleur à la Vaudoise Aréna

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Une question par rapport à cette résolution. Est-ce qu’on peut vraiment voter une résolution qui ne s’adresse pas à la Municipalité ?

Mme Françoise Piron (PLR) : – Une résolution n’est pas une obligation. C’est de montrer que nous souhaitons que de grands événements reviennent et que nous souhaitons que le conseil d’administration de la Vaudoise Aréna mette tout en œuvre pour faire venir.

Nous avons eu la surprise de voir certains événements ne pas avoir lieu à Lausanne. On ne voudrait pas que cela se généralise. Il s’agit d’un vœu, mais ce n’est pas le terme juridique qu’il faut dans ce plan, mais vous voyez l’esprit de la chose. C’est quelque chose pour lequel on s’était engagé vis-à-vis des Lausannoises et des Lausannois et de la population, et je trouverais bien que l’on redise notre attachement à ces grands événements qui ont lieu à la Vaudoise Aréna.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – J’avais la même question que ma collègue Ariane Morin. En l’état, on pourrait dire « les municipaux, membres du conseil d’administration ». Une reformulation serait bienvenue. C’était juste un peu technique.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Le règlement dit que c’est à la Municipalité que l’on dépose les résolutions. Il suffirait de changer « conseil d’administration » par « Municipalité ».

La présidente : – Je vais relire l’article 68 : « La discussion peut se terminer par l’adoption d’une ou plusieurs résolutions qui sont adressées à la Municipalité et ne doivent retenir aucune injonction à cette dernière ».

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Je voudrais juste faire remonter que dans le rapport de gestion de 2020, nous avons abordé largement cette question et nous avons explicité qu’il y a trois communes qui sont concernées par le conseil d’administration de la Vaudoise Aréna. Je veux bien qu’un vœu soit exprimé, une résolution ne mange pas de pain, mais là, nous perdons notre temps.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Effectivement, comme Mme de Paolis a commencé à l'indiquer, le conseil d'administration de la Vaudoise Aréna est composé des communes actionnaires. Sur neuf sièges, la Municipalité désigne cinq personnes. Le conseil d'administration reste un conseil d'administration avec des actionnaires, il prend en compte les intérêts de tous les actionnaires. On le sait, il y a de gros événements qui sont organisés par le LHC d'une part et la Vaudoise Aréna d'autre part.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Sur le fond de cette résolution, je crois que nous avons pu être critiques lors du dernier débat en particulier sur la question des conditions de travail qui ont passablement bougé depuis. Il y a eu pas mal de changements au conseil d'administration depuis. Aussi un groupe assez critique au sujet des grands événements, des événements d'ampleur dont vous parlez dans votre résolution.

Il y a un certain nombre d'événements de grande ampleur. Je ne sais pas auxquels vous pensez. Le Cirque du Soleil était à la Vaudoise Aréna il n'y a pas longtemps. C'est à ce type d'événements que vous faites référence ou alors les mondiaux de hockey ? Il faudrait préciser. Je pense que par principe, une majorité de groupes soutiendra la résolution malgré une vision critique sur le fond de ces événements et leur bilan social et environnemental.

La présidente : – Nous allons voter cette résolution, et je vais vous la relire.

« Le Conseil communal souhaite que les municipaux membres du conseil d'administration de la Vaudoise Aréna mettent tout en œuvre pour faire venir, comme il était prévu dans le cahier des charges, des événements de grande ampleur à la Vaudoise Aréna. »

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ce ne sont pas les municipaux, c'est la Municipalité.

La présidente : – « Le Conseil communal souhaite que les membres de la Municipalité... » Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite la lire correctement ? Madame Anouck Saugy ?

Mme Anouck Saugy (PLR) : – « Le Conseil communal souhaite que les membres lausannois élus par la Municipalité au conseil d'administration de la Vaudoise Aréna mettent tout en œuvre pour faire venir, comme il était prévu dans le cahier des charges, des événements de grande ampleur à la Vaudoise Aréna. »

La présidente : – Vous m'excuserez, ça ne semble pas être le cas.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Il faut vraiment que je me réfère à l'article 68, alinéa 2. C'est « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire venir des événements de grande ampleur à la Vaudoise Aréna comme cela était prévu dans le cahier des charges ».

Résolution Françoise Piron – modification

Le Conseil communal souhaite ~~que la Municipalité membres du Conseil de Fondation d'administration de la Vaudoise Aréna~~ que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire venir, comme il était prévu dans ~~leur~~ son cahier des charges, des événements de grande ampleur à la Vaudoise Aréna

M. Valentin Christe (UDC) : – Nous faisons un peu de maïeutique collective ce soir dans ce Conseil communal. J'ai l'impression que l'accouchement de cette résolution est inversement proportionnel à l'ampleur de ce qui est demandé. En termes de résolution qui demande que le soleil brille et que les oiseaux chantent, c'est difficile de faire mieux. On est dans l'enfoncement de portes ouvertes avec quelque chose d'autrement plus conséquent qu'un simple coup de pied dans la porte. Le groupe UDC est heureux de voter un truc qui, pour une fois, ne coûte rien dans ce Conseil communal. Donc il soutiendra cette résolution, tout en étant assez lucide sur les suites qui seront données et le poids réel qu'elle pourrait avoir.

La discussion est close.

Le Conseil, par 33 oui, 12 non, et 14 abstentions, adopte la résolution de Mme Françoise Piron.

(ajouter délibéré)

Interpellation de Mme Aude Billard et consorts : « Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Roland Philippoz (Soc.) : – J'associe à mes remerciements de la Municipalité mes remerciements à Mme Aude Billard qui a quitté ce Conseil. Les réponses apportées montrent une situation sous le contrôle de la Municipalité par la confirmation que les places sont régies par la directive sur le stationnement dans les parkings des bâtiments scolaires, par le plan de mobilité de la ville et par le plan de mobilité du canton pour certains usagers. Bien que la Municipalité prétende que les places de parc font l'objet d'une attention particulière, d'une part sur le plan de la sécurité, d'autre part sur l'attribution des macarons, afin de favoriser les autres types de mobilité, certaines réponses apportent des commentaires. A la question 3, la Municipalité informe qu'elle a autorisé l'utilisation de places de parc par des tiers, ce qui ne serait plus le cas depuis fin 2022. Pour ce qui est du corps enseignant et du personnel communal, nous apprenons qu'ils ont un macaron pour stationner toute l'année, sans limitation d'horaires. Il n'est pas improbable que les locataires de ces places y accèdent ou les quittent lorsque les enfants sont dans la cour de l'école.

En réponse à la question 5, la Municipalité reconnaît qu'il y a quelques situations plus critiques où l'architecture des lieux complique la cohabitation. Elle semble s'en satisfaire en disant que c'est dans le cadre de la politique de rénovation et d'assainissement du patrimoine scolaire, qu'elle trouvera l'occasion de repenser l'usage des cours et des préaux, de questionner la pertinence des places de parking, de favoriser la gestion des flux des écoliers en regard de ceux des véhicules. Cette réponse ne peut nous satisfaire. Nous savons que ces rénovations prendront des années. Ne pas intervenir rapidement n'est pas acceptable pour nous. Le groupe socialiste vous propose deux résolutions.

Résolution Roland Philippoz 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité recherche sans délais les moyens de sécuriser les situations qu'elle considère elle-même comme critiques pour les piétons.

Résolution Roland Philippoz 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité repense l'utilisation de places de parking dans l'enceinte scolaire à chaque renouvellement de contrat de location, en favorisant une utilisation de ces espaces pour la mobilité active, tout en veillant à accompagner les utilisateurs pour trouver des alternatives, lorsque l'usage d'un véhicule est nécessaire.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Nous remercions le Parti socialiste pour cette excellente interpellation et pour les deux résolutions proposées. Nous les soutiendrons avec beaucoup d'enthousiasme. C'est un vrai problème pour ceux qui fréquentent des écoles avec leurs enfants, le trafic automobile autour des écoles. Je parle de celui des enseignants, mais aussi de façon plus générale de la dépose-minute des parents taxis. Il y a beaucoup à faire pour sécuriser le chemin des enfants vers l'école. Nous vous invitons à soutenir ces résolutions.

Le Conseil, par 54 oui, 3 non, et 3 abstentions, adopte la résolution n° 1 de M. Roland Philippoz.

Le Conseil, par 46 oui, 14 non, et 0 abstention, adopte la résolution n° 2 de M. Roland Philippoz.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Alexandra Gerber : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? »

Développent

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – C'était ma toute première interpellation après l'élection au Conseil communal. Elle partait du constat que Lausanne se construit et se densifie à grande vitesse, selon une planification qui ne correspond plus aux enjeux d'aujourd'hui. Beaucoup de projets impliquent l'abattage d'arbres anciens sans compensation équivalente. La pleine terre disparaît avec chaque construction. Les garages souterrains ne laissent plus d'espace pour la plantation et le développement d'arbres de grande taille. Pourtant, ces arbres sont indispensables pour lutter contre les îlots de chaleur et pour préserver la biodiversité. Certaines constructions détruisent des sites d'importance écologique et des couloirs à faune.

Les Verts et Vertes de Lausanne font systématiquement opposition à de tels projets, mais ont rarement gain de cause, car la réglementation et la pratique actuelles favorisent systématiquement la construction et la densification au détriment de la nature, même dans des quartiers qui, selon le PDCoM, ne sont pas voués à se densifier dans le futur.

L'interpellation demandait donc à la Municipalité quelle stratégie adopter pour préserver ce patrimoine naturel en attendant l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation communale (PACoM).

Dans sa réponse, la Municipalité indique partager nos craintes. Elle annonce une modification urgente du règlement du plan général d'affectation (MPGA). Il s'agit notamment d'adopter un règlement de protection des arbres et de mieux préserver la pleine terre en limitant l'emprise des constructions souterraines. Elle annonce aussi sa volonté de préserver des éléments verts dans les plans d'affectation partielle en cours, en attendant le nouveau règlement du PACoM.

Les Verts et Vertes remercient la Municipalité pour cette réponse détaillée et constructive. Nous soutenons à fond les mesures annoncées, notamment l'adoption d'un règlement de protection des arbres et la révision urgente du règlement du plan d'aménagement, pour y intégrer des règles indispensables pour la préservation du patrimoine naturel, notamment la pleine terre. Nous attendons avec impatience la révision annoncée et espérons qu'elle sera à la hauteur des enjeux.

En ce qui concerne les réseaux écologiques, la Municipalité ne prévoit pas de modification urgente du règlement ni de planification sectorielle. Les corridors à flore et à faune doivent être intégrés dans les planifications partielles déjà en cours ainsi que dans l'élaboration du PACoM. Le groupe des Vert.e.s sera particulièrement attentif à cet aspect de la planification à venir. En attendant, il faudrait assurer la protection des éléments les plus importants, notamment par une application stricte des dispositions fédérales sur la protection des biotopes, une politique active d'acquisition des terrains et en dernier ressort, des zones réservées.

Si la réponse de la Municipalité nous satisfait, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit uniquement de mesures provisoires qui ne peuvent nullement remplacer le nouveau PACoM, ou plutôt les nouveaux PACoM, parce que nous avons appris que la révision va se faire par étapes et par quartier. Pour réaliser les objectifs du PDCoM en matière de biodiversité, de transition énergétique, de lutte contre les îlots de chaleur et la pollution, il va falloir modifier en profondeur les règles de construction et d'urbanisme. Les Verts et Vertes exhortent la Municipalité à intégrer des règlements ambitieux en ce sens au nouveaux PACoM de quartiers dès le départ, au lieu d'attendre la fin de la révision pour changer le règlement des constructions. Sinon, il faudrait élargir le champ des

modifications urgentes du RPGA pour intégrer d'ores et déjà les modifications requises par le PDCom et la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnP).

J'aimerais poser une question supplémentaire au syndic pour demander quand nous pourrions prendre connaissance du contenu de ces modifications urgentes ainsi que du règlement sur l'arborisation et quel est le calendrier pour leur traitement au Conseil communal ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est difficile de vous répondre avec certitude. La Municipalité a adopté les dispositions réglementaires souhaitées. On a fait le travail de notre côté. Elles sont parties à l'examen de l'Etat. Il y a un petit doute, mais en principe, ça devrait le faire. Il y a un petit doute concernant l'acceptation par l'Etat de la révision partielle des plans d'affectation. Rien dans la loi ne dit que c'est impossible, mais en même temps, c'est une démarche assez nouvelle de modifier uniquement certaines dispositions.

Il y a notamment des enjeux de droit qui se posent. Si l'Etat accepte les propositions que nous avons faites, ça devrait être le cas, on reviendra le plus vite possible devant ce Conseil communal pour ces dispositions, qui viseront deux domaines. D'une part, une meilleure protection des plaines et des arbres, et d'autre part, le patrimoine. Nous en avons souvent débattu dans ce Conseil. La préservation des secteurs ISOS est parfois difficile. Nous aimerions avoir des dispositions permettant de mieux défendre la préservation du patrimoine bâti et du patrimoine naturel.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Ilias Pancharid : « CPCL : des prestations en cas de décès valables uniquement pour les personnes mariées ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Pancharid (Les Verts) : – On avance assez vite, ce soir. Je n'ai pas eu le temps de reprendre la réponse de la Municipalité. En tout cas, j'accueille la réponse municipale avec positivisme. C'est un sujet qui est dans le débat public depuis un certain temps, mais qui n'avait jamais été abordé au Conseil communal. L'idée, c'était de voir, au niveau de la caisse de pensions du personnel communal, pourquoi il y avait des différences de traitement en cas de décès d'un conjoint, pour la personne veuve, et quelle prestation était versée.

Au niveau fédéral, la loi laisse une marge de manœuvre aux caisses de pensions pour verser au conjoint encore vivant une rente de la même manière si vous êtes mariés, en concubinage, peu importe le statut du couple, avec peut-être certaines conditions. Au niveau de la caisse de pensions de la Ville de Lausanne, on était dans une approche plutôt restrictive. C'était le but de mon interpellation. Dans une des réponses à une des questions, la Municipalité accepte, prévoit, désire, du moins souhaite aborder cette question au sein de la caisse de pensions. J'accueille cela avec une certaine joie. C'est remonté de la part d'un certain nombre d'employés communaux.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je me réjouis du débat. Sinon, je vous remercie pour votre écoute.

(insérer délibéré)

La présidente : – On est venu m'interpeller à la tribune. J'ai pris tout à l'heure l'interpellation déposée par M. Xavier de Haller. J'ai demandé s'il y avait une demande de parole. Ce n'était pas le cas. Je voulais vous dire que si je n'ai pas pris les interpellations déposées par Mme Céline Misiego,

c'est parce qu'on est venu me dire en avance de ne pas les traiter. Ce n'était pas le cas pour cette interpellation de M. Xavier de Haller. Je suis de bonne foi. Je donne la parole à Marlène Bérard.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Par égalité de traitement, quand on ne prend pas spontanément, parce que ce Conseil n'était pas informé de la démarche concernant les interpellations de Céline Misiego, on parlait du principe que celle de Xavier de Haller allait aussi être reportée au prochain conseil. Je ne doute pas de votre bonne foi. Je compte sur votre bonne foi pour reporter cet objet à la prochaine séance.

La présidente : – Cet objet sera reporté. Comme on est venu me demander de ne pas traiter les interpellations de Céline Misiego, j'accepte de faire la même chose avec l'interpellation de Xavier de Haller. Ce sont deux conseillers qui ne sont plus dans ce Conseil. Je vais laisser les groupes se préparer.

Dans l'ordre du jour, il était bien indiqué que nous allions traiter les interpellations ordinaires. Dorénavant, je vous prierais d'être prêts. On arrive bientôt au bout. Si on arrive au bout des interpellations ordinaires je reprendrai les rapports ordinaires.

Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Cours de français pour allophones : un état des lieux »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Louis Dana (Soc.) : – Je vais être beau joueur. Je n'ai pas pu parler à M. Vincent Brayer. Je pars du principe qu'il est content des réponses de la Municipalité.

(insérer délibéré)

La présidente : – Nous allons passer à l'interpellation déposée le 8 février 2022 par M. Fabrice Moscheni « A l'instar du climat, la ville de Lausanne a-t-elle un plan pour ses commerçants ? ».

Vous m'excuserez d'avancer un peu vite. C'était prévu de prendre les interpellations ordinaires dans la deuxième partie de séance. Il n'y en a pas beaucoup. J'estime que vous êtes prêts pour toutes les interpellations ordinaires. Monsieur Fabrice Moscheni, voulez-vous venir à la tribune pour cette interpellation ? (*M. Moscheni demande à reporter le traitement de son interpellation.*)

Je suis désolée de vous perturber un chouïa. Personne n'a rien préparé pour ce Conseil communal, ni pour les rapports ordinaires, ni pour les interpellations ordinaires ? Un peu de silence, s'il vous plaît. Il n'est que 21 h 45. On ne va pas terminer la séance maintenant.

Je prierai les groupes de se préparer quand on fait un ordre du jour intentionnel. On est venu me dire à la pause que ce serait bien que j'arrête les rapports ordinaires parce que vous n'étiez pas prêts. J'avais prévu de faire des interpellations ordinaires en deuxième partie, mais aucun groupe n'est prêt. Ce n'est pas sympa. On va continuer, que vous soyez prêts ou pas. C'est votre rôle, en tant que groupe, de vous y préparer. Je vais essayer la suivante.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je ne fais que suivre l'ordre du jour, le programme qui nous est transmis. Comme chef de groupe, je me calque dessus. Je me dis que si c'est marqué que l'on fait les interpellations ordinaires en deuxième partie, on les fait en deuxième partie. C'est tout.

La présidente : – Ce qu'on est en train de faire.

M. Louis Dana (Soc.) : – Vous faites état de la discussion que l'on a eue avant.

La présidente : – Je n'ai pas dit que c'était avec vous ! Je n'ai pas eu cette discussion qu'avec vous. Ça n'enlève rien au fait que quand on vous donne un ordre du jour intentionnel et qu'il est noté qu'on va prendre les interpellations ordinaires, j'aimerais que vous soyez prêts à prendre les interpellations ordinaires.

Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Grands travaux lausannois : comment tirer les leçons en termes de mobilité ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Je m'exprime au nom du groupe des Verts et Vertes sur cette interpellation. Je me suis préparée, contre toute attente. Ça me permet de dire que nous adhérons aux réponses exposées par la Municipalité, dans les grandes lignes. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est de rappeler à la Municipalité que le Conseil communal a voté récemment le renvoi des deux postulats concernant la mobilité dans la zone du Grand-Pont. On espère que la Municipalité tiendra compte des postulats pour prendre des mesures aussi vite que possible en vue d'une fermeture effective du Grand-Pont. On attend avec impatience les réponses de la Municipalité aux deux postulats.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse à la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je vous remercie et je remercie les collègues de m'avoir offert cette opportunité appréciable ce soir. J'aurais à me défendre dans une autre enceinte sur ce sujet prochainement. C'est un plaisir de traiter encore une fois ce sujet avec vous avant cette prochaine occasion.

Ça, c'est un plaisir. Ce qui ne l'est pas, c'est ce qui se passe depuis plus d'une décennie à la place Bel-Air. On parle de l'une des places principales de notre ville et ce qui s'y passe, pour citer la réponse de la Municipalité, « ce qui s'y passe est lamentable sur le plan esthétique, en tout cas ».

J'aimerais que l'on prenne ici la mesure de ce qu'il est en train de se passer. Entre l'octroi du permis aujourd'hui, ce ne sont pas seulement dix ans, comme le dit la Municipalité avec une certaine pudeur, se sont déjà treize ans qui ont été perdus. C'est soit cocasse, soit triste. Même si les choses devaient avancer, avec des travaux qui se conduiraient dans des délais usuels, il se serait écoulé

près de vingt ans probablement, deux décennies, jusqu'à la mise en service après rénovation depuis le début des premiers travaux et depuis la désaffectation complète de ce bâtiment.

Je ne vais pas me lancer dans un concours. Je ne trouve pas les mots pour qualifier l'attitude d'un propriétaire qui laisse finalement un immeuble du centre-ville de Lausanne à l'abandon. C'est la fierté de tous les habitants de Lausanne et notre fierté en tant que membre du Conseil communal de Lausanne. Je regrette profondément cette attitude.

Etant donné le lien avec l'actualité, le retrait du permis de construire qui a été prononcé à la suite de quelques interpellations parlementaires dont j'ai pu me faire l'auteur, le retrait a été confirmé jusqu'à la plus haute instance judiciaire du pays par le Tribunal-fédéral. De toute évidence, les motifs prévus dans la loi pour un tel retrait étaient remplis. Ce n'était ni une lubie d'un conseiller communal ni une lubie de la Municipalité.

Je vais nous épargner et épargner à toutes les autres autorités qui pourraient éventuellement être saisies une résolution. Je crois que la suite est à envisager avec un peu d'optimisme. La réponse municipale évoque un nouveau projet. M. le syndic peut peut-être déjà ce soir dire deux ou trois choses sur ce nouveau projet, quoique la réponse soit assez récente et que je ne sache pas s'il y a eu des progrès depuis. J'ose espérer qu'un jour, cette saga se terminera. J'ose espérer qu'après la rénovation de l'ancien bâtiment du Kursaal, juste en face de l'ancien cinéma, après la magnifique rénovation de la tour Métropole que la place Bel Air aura enfin un pourtour entièrement rénové et je m'en réjouirais. Avec le développement urbanistique en matière de transport public prévu sur cet axe, ce serait un minimum par rapport au standing que l'on peut espérer pour notre ville.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Oleg Gafner : « Électromobilité : arnaque à la prise, quelle situation pour les voitures hybrides à Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je crois que l'on détient un record en termes de réactivité entre le dépôt d'une interpellation et son traitement au conseil. J'ai préparé sur le pouce quelques éléments de réponse. Peut-être que les collègues n'ont pas tous lu de quoi il s'agit. Peut-être un bref rappel, depuis 2021, le nouveau parc automobile suisse suit un « trend » différent, les véhicules non thermiques dépassent les immatriculations des véhicules thermiques. C'est une nouvelle réjouissante qui l'était un petit peu moins à la fin 2021. C'était d'apprendre que parmi les moyens de propulsion alternatifs, la plus grande part du gâteau revenait à des modèles qui roulaient tantôt de façon électrique tantôt hybride rechargeable.

En 2021, l'Etat du Valais a commandé une étude qui a dévoilé que ce type de véhicule était une catastrophe environnementale et que leur batterie avait une capacité extrêmement limitée et qu'en plus, la consommation au litre augmentait considérablement au point que pour certains modèles, cela consomme près de 230% ou plus que les valeurs indiquées par les constructeurs. L'Etat du Valais a retiré les subventions pour l'achat de ces véhicules. Il a été appelé de ne plus voir ce genre de véhicules sur le marché.

La réponse de la Municipalité est une bonne chose, elle va dans ce sens. En un an, il est important de souligner que les tendances se sont inversées. On apprend que la réponse municipale a impacté deux fois moins d'achats de ces véhicules en 2022.

Et puis, peut-être que le point d'intérêt, le point de vigilance que l'on peut avoir ce soir à ce sujet, c'est celui de la question des places de parc où la ville a installé des bornes de recharge électrique. Les véhicules peuvent se parquer et se recharger auprès de ces bornes bien qu'elles soient une catastrophe environnementale en tant que telle et qu'elles utilisent une place alors que d'autres véhicules 100% électriques plus supportables au niveau environnemental ne peuvent pas les utiliser.

Nous n'avons pas le pourcentage occupé par ces véhicules dans la consommation municipale, mais on sait qu'il y a une augmentation de la demande et le nombre de places est encore relativement faible, mais la Municipalité prévoit d'en installer davantage. C'est une bonne chose.

Je souhaite en revanche que la Municipalité de la Ville de Lausanne accompagne, que l'on incite la population à adopter les bons gestes. Ne plus pousser les personnes qui disposent de ces véhicules à en faire usage. A la suite d'une question qui était posée dans cette institution, voici ma résolution.

Résolution Oleg Gafner

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité limite l'usage des bornes de recharge publiques installées par la ville aux seuls véhicules 100% électriques.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Que dire ? Les véhicules électriques, aujourd'hui, c'est, semble-t-il, la panacée. Je veux bien, mais les véhicules électriques en soi ne sont pas fatalement écologiques. Les véhicules hybrides ne le sont pas moins. M. Oleg Gafner a tout à fait raison en fustigeant ce système. Mais entre le moment où cette résolution sera mise en application et aujourd'hui, il y a une évolution qui a eu lieu en permanence.

Or, les véhicules hybrides actuels, ce que l'on appelle les « plug-in », les véhicules rechargeables arrivent à faire des parcours de 70 à 80 km sans utiliser leur moteur thermique. Ils sont tout à fait aptes à circuler dans une ville. Au moment où ils sortent de la ville, ils sont polluants parce qu'ils ont dépassé les 70 ou 80 km d'autonomie, mais ces véhicules hybrides ont encore le vent en poupe dans beaucoup d'endroits. Je pense que cette résolution n'a pas sa place.

Ce serait faire une discrimination entre les personnes qui utilisent les véhicules hybrides plug-in pour parcourir 70 ou 80 km sans moteur thermique. La plupart des personnes qui roulent en ville parcourent moins de 20 km par jour. Cette résolution n'a pas son sens ici. Le PLR la refusera.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Petite question à notre collègue Oleg Gafner, auteur de cette résolution. Pragmatiquement, est-ce qu'on arrive à différencier une voiture hybride plug-in d'une voiture purement électrique ?

Et puis, cela pose aussi par extension la question de l'extension des places et de la disponibilité des bornes de recharge futures qui pourraient être installées à Lausanne. J'avais déposé un postulat en février 2022 à ce sujet. Si on voulait limiter l'usage des bornes de recharge publiques pour des véhicules 100% électriques, pour autant que la voiture électrique soit la moins mauvaise des solutions dans le cadre de la lutte contre la pollution et l'émission de différents gaz. Ce n'est peut-être pas toujours évident quand on prend la conception globale et totale des voitures électriques qui est en elle-même très polluante.

Mme Marlène Béard (PLR) : – La résolution qui est déposée ici, malheureusement, manque le but visé. Ce qui est important, c'est de favoriser un maximum de véhicules non polluants qui circulent en ville. Pour favoriser la circulation de véhicules qui ne polluent pas, il ne faut en aucun cas limiter la possibilité pour les véhicules d'être rechargés électriquement, et à ce titre, les véhicules hybrides ont la faculté de pouvoir circuler en mode électrique sur un certain nombre de kilomètres. Le mode électrique est facile à utiliser en ville parce que la vitesse le permet. Une limitation à 50 km/h le jour et à 30 km/h la nuit permet à un véhicule hybride de circuler en électrique.

En empêchant les véhicules hybrides de se recharger dans la Ville de Lausanne, on augmente la limitation de véhicules qui pourraient circuler en mode électrique. Ce que l'on veut, c'est un maximum de véhicules qui circulent à l'électrique. C'est en tout cas ce que la Municipalité avait annoncé. Pour y parvenir, il ne faut pas limiter les capacités de charge. Au contraire, il faut les développer.

Pour les véhicules qui ont la possibilité d'être rechargés électriquement, il faut qu'ils puissent le faire. A mon sens, la résolution est fautive. Elle devrait être libellée différemment, offrir à tout véhicule qui

trouve un stationnement à Lausanne de pouvoir finalement trouver un moyen de recharge, si tant est que le véhicule le permette. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera cette résolution.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Ce soir, on improvise un peu. Ma démarche n'est donc pas concertée avec celle de mon collègue Yvan Salzman. L'une des questions qu'il posait se retrouve également dans ma prise de position. Il me paraît difficile en l'état actuel des choses de soutenir cette résolution, d'une part pour la question que posait M. Yvan Salzman, soit est-ce qu'on peut actuellement savoir qui se branche, et où ?

Il me semble qu'il y a des éléments de réponse dans le texte de la Municipalité, et qu'en l'état, c'est difficile voire impossible.

Par ailleurs, nous sommes dans une période de transformation, de transition. Malgré tout, un véhicule hybride, c'est mieux qu'un véhicule thermique. C'est moins bien qu'un véhicule électrique. Et c'est encore moins bien que pas de véhicule du tout. Mais on essaie d'aller vers une amélioration de la situation, de diminuer l'utilisation de l'essence en ville, progressivement.

Conduire les usagers de véhicules hybrides à utiliser le mode thermique à Lausanne ne me paraît pas judicieux. Après, je suis loin d'être une spécialiste. A titre personnel, j'utilise l'électrique seulement avec mon vélo, que je recharge à domicile.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ce soir, on prend la parole l'un après l'autre sans préparation. J'ai une réaction par rapport à cette résolution. Je me mets à la place d'une personne qui, en toute bonne foi, a remplacé son véhicule à moteur classique par une hybride en pensant bien faire et qui a peut-être récemment changé de voiture. Vous lui demandez aujourd'hui de changer de voiture, de vendre sa voiture actuelle parce qu'il y aura des difficultés pour les recharges. Vous avez tendance à pousser ces personnes à changer de véhicule. Changer de véhicule trop vite après un autre achat, acheter un nouveau véhicule, faire construire un nouveau véhicule, si je ne m'abuse, c'est la pire consommation de CO₂. On pousse les gens à changer de voiture. Je suis pour qu'on les garde le plus longtemps possible. Par rapport à ces personnes-là, ce n'est pas du tout bien, au niveau du bilan énergétique. Ce n'est pas une bonne idée.

Je le vois déjà en ville. Ça va obliger à des recharges sauvages. Je l'ai déjà constaté à Lausanne. On voit des personnes qui tirent un fil depuis leur balcon, qui traversent la rue avec le fil. Je vous assure que c'est vrai. J'ai des photos. Je ne pense pas que cette recharge sauvage soit beaucoup mieux. C'est une fausse bonne idée. Je vous invite à la rejeter.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Peut-être que si nous avions traité cette interpellation dans un futur un peu plus lointain, certaines personnes auraient lu l'étude que je mentionnais. Vous parlez de véhicules non polluants. Ces véhicules sont gravement polluants. Il faut toujours se rappeler ce que fait la Ville de Lausanne. L'interpellation a permis de le montrer. Les bornes publiques de recharge n'assurent pas la recharge de la majorité des véhicules. Le taux d'occupation est relativement faible. Il faut le rappeler. La Municipalité a annoncé sa volonté d'augmenter le nombre de places.

Votre volonté de développer les opportunistes de recharge, cher groupe PLR, c'est déjà acté. Ce mode de consommation, c'est une arnaque totale. Il faut prendre des mesures pour que ça aille dans le bon sens. « Il y a eu un gros loupé. On va essayer de limiter ces comportements parce que ce n'est pas écolo. » On sait que les taux d'occupation des bornes publiques ne sont pas satisfaisants. Ça veut dire que ce n'est pas cette offre qui permet de recharger les véhicules électriques aujourd'hui. On peut en tirer toutes les conclusions que l'on veut. Par contre, on ne peut pas dire à des personnes de ne pas recharger sur certains types de bornes. Par contre, on peut faire en sorte que la Municipalité montre que ces véhicules ne sont pas une bonne option pour la Ville et de le concrétiser. Vous remarquez la différence de formulation de cette résolution par rapport à la rédaction de ma question numéro 3.

Je demandais à la Municipalité, en lien avec une loi fédérale, si elle envisageait de restreindre l'accès à certaines places de parking. Je n'ai pas repris cette formulation en demandant une limite d'accès. Libre à la Municipalité de signaler si ces places ne devraient pas faire l'objet de la recharge d'un certain nombre de véhicules.

On a un potentiel de développement dans la Ville de Lausanne. La Ville va faire plus. A nous de montrer comment on peut faire plus ou comment on ne peut pas faire plus vu que ces véhicules sont une catastrophe environnementale. Lisez l'étude en question.

Le Conseil, par 24 oui, 23 non, et 7 abstentions, adopte la résolution de M. Oleg Gafner.

(insérer délibéré)

Clôture de la séance

La présidente : – Ce soir, j’aurais beaucoup aimé que vous soyez un peu plus préparés. C’est un petit regret. Un peu de silence, s’il vous plaît ! Nous avons fait huit rapports ordinaires et dix interpellations ordinaires. Il ne reste plus beaucoup d’interpellations ordinaires. J’espère que vous serez prêts, la prochaine fois, pour les quelques-unes qui restent. On pourra aussi prendre de l’avance sur les rapports ordinaires. Ce sont des situations qui pourraient se reproduire, que l’on puisse prendre plus facilement des rapports ordinaires. Je prierai les groupes de passer de bonnes vacances et d’y réfléchir, et pas seulement aller bronzer dans des contrées lointaines, au soleil – ce n’est pas souhaitable, ça voudrait dire prendre l’avion. En montagne, il y a aussi du soleil pour bronzer.

On se retrouve le 28 février. Un peu de silence ! Je n’ai pas encore fermé la séance ! Il est toujours possible de prendre le prochain rapport ordinaire. Je vous retrouve le 28 février à 18 h dans cette salle. Merci d’être préparés et bonnes vacances.

La séance est levée à 22 h 15.